



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023

PERSPECTIVES

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Éditorial | 4-5 |
| 2019-2022 le FFEM au cœur de l'agenda international | 6 |
| Une approche transversale | 7 |
| Le FFEM en chiffres | 8-9 |
| Zoom sur nos principes d'action | 10-11 |
|  Conserver et valoriser la biodiversité | 12-15 |
|  Contribuer à la résilience des écosystèmes aquatiques | 16-19 |
|  Gérer durablement les territoires agricoles et forestiers | 20-23 |
|  Encourager l'adaptation et la transition bas carbone des villes et territoires | 24-27 |
|  Développer des solutions circulaires et lutter contre les pollutions | 28-31 |
| L'innovation à la loupe | 32-33 |
| Cap'sur une nouvelle collection de capitalisations | 34-35 |
| Notre organisation | 36-37 |
| Bilan d'activité | 38-39 |

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient des initiatives à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du premier Sommet de la Terre, il a déjà permis de soutenir 393 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Les projets soutenus par le FFEM ont pour but de préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres, la couche d'ozone, et de lutter contre les pollutions chimiques. Le FFEM tire des enseignements de ces projets-pilotes pour que les solutions les plus efficaces puissent être déployées dans d'autres lieux ou à plus grande échelle.

Le FFEM travaille en partenariat avec des acteurs des pays du Sud comme du Nord, publics ou privés : ONG, collectivités et communautés locales, établissements publics, entreprises, et avec d'autres bailleurs et organisations internationales. Les projets qu'il finance sont également soutenus par les ministères membres de son Comité de pilotage ou par l'Agence Française de Développement.

Éditorial



←
Christophe Bories
Président du Comité de pilotage du FFEM

En quoi le *quadriennium 2019-2022* illustre le rôle et la mission du FFEM ?

C.B. Il a permis d'illustrer le cœur de mission du FFEM : expérimenter, innover, s'adapter et coconstruire avec les acteurs locaux. Avec 103 millions d'euros engagés pour soutenir 60 projets, le FFEM a tenu haut la main ses objectifs tout en remplissant son rôle de détecteur d'innovation, et en s'adaptant de manière agile aux différentes situations dans un contexte mondial complexe, notamment lié à la crise du Covid-19.

Le FFEM a également poursuivi une approche la plus large possible d'« *environnement mondial* » en intégrant les différents enjeux environnementaux. Nous avons soutenu une grande diversité de projets : connectivité écologique, gouvernance des écosystèmes marins et côtiers, filières zéro déforestation, réduction des déchets plastiques et de la pollution, climatisation durable ou encore écoconstruction...

L'État a renouvelé sa confiance en réabondant le FFEM à hauteur de 132 M€ sur la période 2023-2026. Quel est, selon vous, le plus grand challenge ?

C.B. Cela représente 10 % de moyens supplémentaires. Cette augmentation reflète la poursuite de l'engagement financier de l'État (à travers le budget du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique), mais aussi la confiance partagée par l'ensemble des institutions membres, des parlementaires et des partenaires du FFEM. Elle confirme également le souhait de soutenir un peu plus de projets, tout en conservant ce qui fait la qualité et l'originalité du FFEM : la recherche de l'innovation avec l'appui du Conseil Scientifique et Technique. Les 4 prochaines années seront placées sous le signe de la mise en œuvre des feuilles de route issues des dernières COP 27 Climat et COP 15 Biodiversité et de la nouvelle stratégie 2023-2026 du FFEM. Dans ce cadre, le FFEM compte apporter sa contribution aux positions ambitieuses défendues par la France au niveau international. Et plus largement, être un allié de tous ses partenaires pour réussir à atteindre les engagements internationaux en cours et à venir en termes d'environnement. Les prochaines années seront aussi marquées par des négociations déterminantes pour la protection de l'environnement dans lesquelles la France et ses opérateurs, notamment le FFEM, sont engagés. Cet engagement devrait permettre d'aboutir collectivement à (i) l'adoption fin 2024 d'un futur traité international sur la pollution par les plastiques ou encore (ii) de parvenir d'ici la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui se tiendra à Nice en juin 2025, à apporter les solutions dont l'océan a besoin pour relever et résoudre les principaux défis auxquels nous sommes confrontés.



←
Stéphanie Bouziges-Eschmann
Secrétaire générale du FFEM

Quel rôle joue la convergence biodiversité – climat – pollution dans la stratégie du FFEM ?

S.B.E. Cette convergence, qui se concrétise par une approche intégrée des différentes composantes de la crise environnementale, est essentielle dans le choix des projets que soutient le FFEM. Pour une raison simple : le changement climatique, les pollutions, la dégradation des terres et des océans et la perte de biodiversité ont les mêmes racines - les activités anthropiques non durables - et s'alimentent dans une spirale infernale.



←
Sébastien Treyer
Président du Comité scientifique et technique

Quelle est la valeur ajoutée de l'approche de la capitalisation du FFEM ?

S.T. La démarche de capitalisation du FFEM permet de nourrir un argumentaire et d'influencer les autres acteurs, praticiens, décideurs et bailleurs avec de plus grandes capacités de financement, pour répliquer et passer à l'échelle. Comme l'ont montré nos deux dernières publications sur la nature en ville ou la forêt dans le bassin du Congo, la capitalisation peut dresser des recommandations concrètes à l'attention des acteurs de ces secteurs au service de l'environnement et du développement. Enfin, nos capitalisations peuvent fournir des éléments importants pour la mise en œuvre des engagements internationaux, à l'image du Guide sur les aires marines protégées valorisé en mars 2023 en marge du 5^e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC5) de Vancouver, ou nos recommandations pour une gestion plus durable des forêts d'Afrique centrale qui ont été partagées lors du One Forest Summit le même mois.

En accompagnant le développement de solutions fondées sur la nature en ville, la protection de zones en haute mer, la gestion plus durable des forêts tropicales, ou encore la lutte contre les déchets plastiques, nous contribuons à la fois à préserver la biodiversité, atténuer et s'adapter au changement climatique, améliorer la santé des écosystèmes et des populations. Nous ne sommes pas les seuls à promouvoir cette convergence qui se trouve au cœur des enjeux du GIEC et de l'IPBES et des débats récents à l'international comme le montrent le futur traité Plastiques ou le lancement d'un groupe international sur les pollutions.

Quels sont les *objectifs stratégiques* du FFEM en matière d'innovation ?

S.B.E. L'enjeu n'est pas l'innovation pour elle-même mais l'essaimage de solutions pertinentes et efficaces. Le FFEM soutient une innovation à visée transformationnelle et recherche un passage à l'échelle géographique, sectoriel ou politique. Elle peut être technologique, mais aussi organisationnelle ou méthodologique. Une innovation pertinente, même de niche, doit pouvoir amorcer une transformation plus profonde - celle d'un secteur ou d'un territoire, régional ou national - dans l'objectif de réussir la transition vers des modèles de développement plus durables. Réussir ce passage à l'échelle implique de le préparer dès la conception du projet pilote, en déterminant par la théorie du changement (NDLR voir page 11) toutes les étapes et les moyens nécessaires. Dans le cadre d'un processus de capitalisation, il nous faut aussi tirer les enseignements des solutions testées pour identifier les bonnes pratiques et apprendre des éventuels échecs et erreurs, puis de diffuser ces enseignements.

Quelle place occupe la recherche dans votre action ?

S.T. Le FFEM promeut les approches transdisciplinaires de recherche appliquée ou de recherche-action à différents stades des projets. La contextualisation des innovations s'appuie sur des diagnostics souvent éclairés par des données scientifiques. En exécution, les projets financés doivent aussi s'appuyer sur des dispositifs de suivi-évaluation robustes pour quantifier les résultats et impacts des innovations mises en place. Nous encourageons également l'élaboration d'outils d'aide à la décision publique à partir des données scientifiques. Enfin, nous soutenons la diffusion des résultats et enseignements pour favoriser la réplification des solutions. L'enjeu est d'atteindre une dimension systémique pour que les enseignements des projets infusent dans les sociétés, les modes de vie, les activités économiques et les politiques publiques. Un tel processus requiert aussi l'émergence et le renforcement de la recherche dans les pays du Sud. Pour répondre à ces défis, le FFEM met un point d'honneur à collaborer étroitement avec les acteurs de la recherche, en France et dans les pays en développement.

2019-2022 : le FFEM au cœur de l'agenda international

2019

- **Hausse de 30 %** des ressources allouées par l'État français au FFEM avec 120 M€ pour 2019-2022
- **Octobre** : reconstitution du Fonds Vert pour le climat 1,5 Mds USD
- **Décembre** : COP 25 Climat à Madrid

2020

- **Mars** : anniversaire des 25 ans du FFEM
- Pandémie de Covid-19

2021

- **Juin** : publication du rapport conjoint du GIEC et de l'IPBES sur le changement climatique et la biodiversité
- **Septembre** : congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille
- **Octobre** : COP 26 Climat à Glasgow



2022

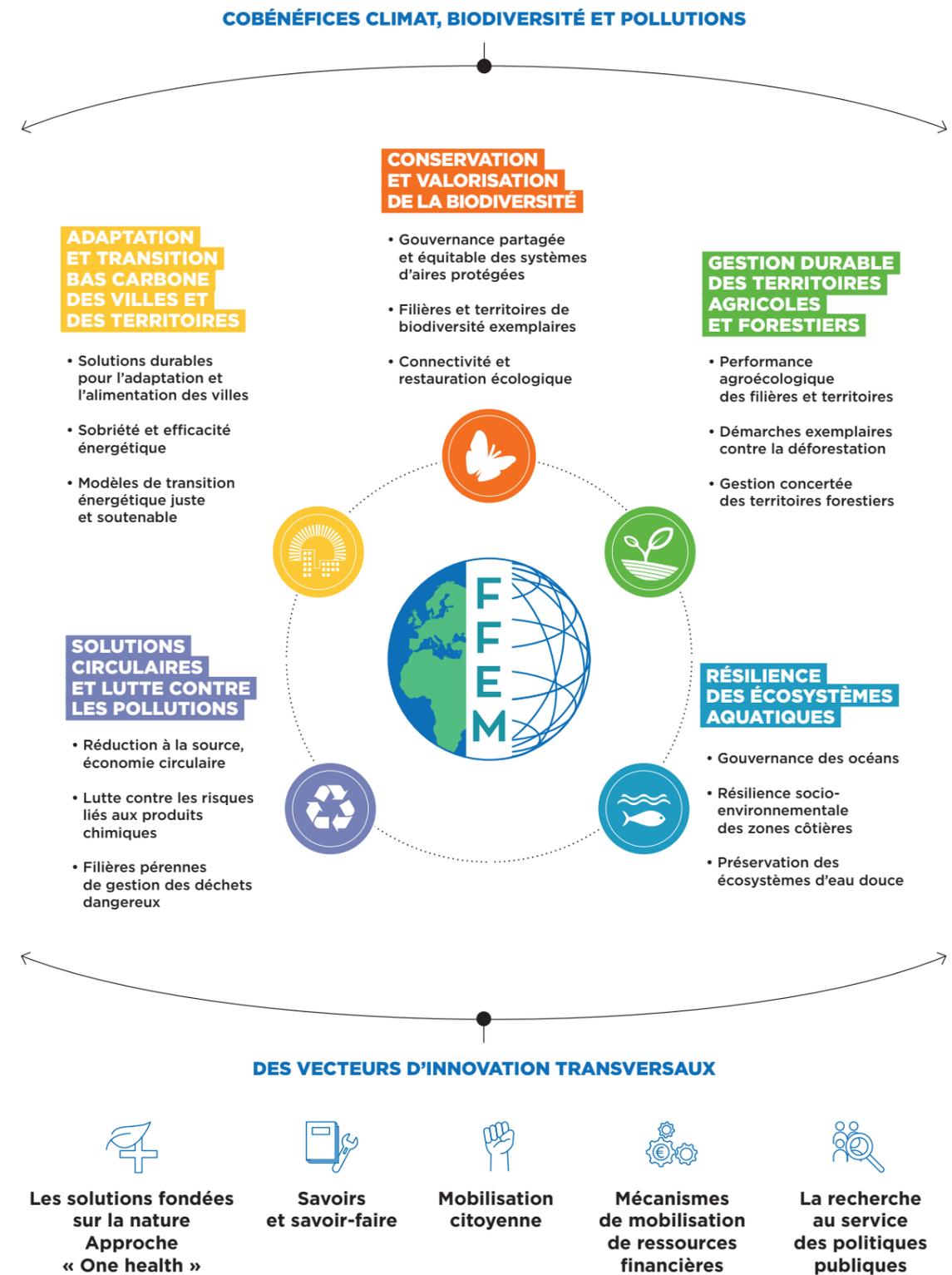
- **Février** : One Ocean Summit (Brest)
- **Juin** : reconstitution du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM ou GEF) à hauteur de 5,3 Mds USD
- **Novembre** : COP Ramsar (Wuhan - Genève). COP 27 Climat à Charm el Cheikh
- **Décembre** : adoption du nouveau cadre mondial pour la biodiversité à la COP 15 biodiversité à Montréal



2023

- **Reconstitution du FFEM** à hauteur de 132 M€ pour 2023-2026
- **Février** : congrès mondial des aires marines protégées IMPAC5 à Vancouver
- **Mars** : adoption du Traité international sur la haute mer (BBNJ). One Forest Summit (Libreville)
- **Mai - Juin** : second volet des négociations pour un traité international contre les plastiques
- **Août** : création du Fonds pour le Cadre mondial pour la Biodiversité à l'assemblée du FEM (GEF)

Une approche transversale au bénéfice de l'environnement et du développement



Le FFEM en chiffres

Depuis 1994

490 M€
engagés sur
4,5 Mds€ de
budget total
des projets

393
projets financés
dans plus de
120 pays

Entre 2019 et 2022

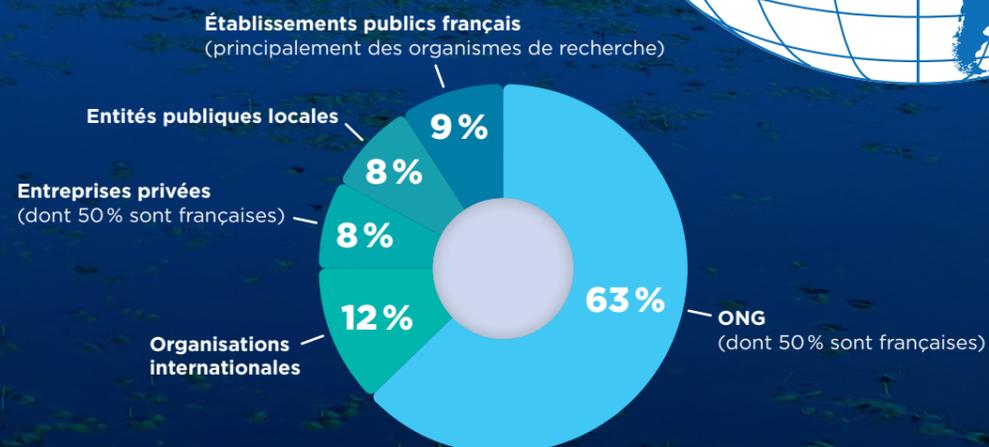
103 M€
engagés sur
433 M€ de
budget total
des projets

60
projets
financés

132 M€
Budget 2023-2026

122
projets
en cours
d'exécution au
31 décembre 2022

Répartition par type
de porteur de projet
sur la période 2019-2022



Répartition par domaine d'intervention
sur la période 2019-2022

CHANGEMENT CLIMATIQUE

22
projets

39 M€

37 %
de l'activité



BIODIVERSITÉ

21
projets

40 M€

39 %
de l'activité



DÉGRADATION DES TERRES,
POP, EAUX INTERNATIONALES

17
projets

24 M€

24 %
de l'activité



Répartition géographique
sur la période 2019-2022

AMÉRIQUE
LATINE

22 M€

11 projets

21 % de
l'activité

AFRIQUE ET
MÉDITERRANÉE

74 M€

44 projets

72 % de
l'activité

ASIE
PACIFIQUE

7 M€

5 projets

7 % de
l'activité

Zoom sur nos principes d'action

Pour remplir sa mission à la croisée des objectifs du développement et la préservation de l'environnement, le FFEM s'est fixé 4 grands principes qui guident son action d'accompagnement de projets fondés sur des approches innovantes au bénéfice des acteurs locaux.

Favoriser les cobénéfices environnementaux

Dans le financement des projets, le FFEM privilégie une approche transversale afin de répondre à la fois aux enjeux de climat, biodiversité, lutte contre les pollutions, adaptation et gestion durable des territoires en lien avec les populations locales.

Répondre aux besoins des acteurs locaux

Le soutien des populations et acteurs locaux est inscrit au cœur du double mandat environnement – développement du FFEM. Une mission qui se traduit notamment par un travail de co-construction avec les acteurs locaux dans une perspective de long-terme. La formation professionnelle, le soutien au développement de nouvelles filières, l'autonomisation par le développement d'activités rémunératrices sont quelques exemples illustrant la dynamique du FFEM.

Développer les partenariats et les synergies

Si le travail de terrain est primordial, le partage et la mutualisation des acquis et des expériences sont indispensables pour accompagner l'émergence de sociétés plus résilientes et durables. Une ambition qui passe notamment par :

- La mise en réseau de plusieurs acteurs aux expertises diverses et complémentaires afin de produire des recommandations scientifiques à l'intention des décideurs politiques.
- Le renforcement des liens avec les organisations de la société civile environnementale (OSC), notamment à travers le Programme des Petites Initiatives (voir page 13).
- La collaboration étroite avec le monde de la recherche (appliquée ou action) dans le cadre des dispositifs de suivi-évaluation des projets permettant d'en mesurer les résultats et les impacts. Les capitalisations qui sont le fruit d'une co-construction entre différents partenaires et traduisent la volonté du FFEM de valoriser et partager les savoirs, s'inscrivent dans cette logique.
- La mobilisation du secteur privé pour financer des projets respectueux de l'environnement et des populations.

Cibler l'échelle des territoires ou des filières

Pour favoriser et faciliter le passage à l'échelle des innovations et solutions ayant fait leur preuve, il est nécessaire de développer et tester des stratégies sur le temps long, dans des espaces partageant des caractéristiques communes avec d'autres territoires et/ou au sein de filières prometteuses. Cet objectif de répliquabilité et de pérennité des nouvelles pratiques donne le cap et a souvent conduit le FFEM à intervenir dans différents espaces : terre et mer en zones côtières, espaces urbains et ruraux dans les zones périphériques des villes.

La théorie du changement, un élément clé de l'action du FFEM

La théorie du changement constitue un élément clé de l'action du FFEM et des projets innovants qu'il finance. Plus qu'un outil de réflexion, elle permet d'accompagner les porteurs de projets dans la préparation et la réalisation du passage à l'échelle de leurs innovations. Pour le FFEM, le passage à l'échelle des projets pilotes signifie l'amélioration des innovations, de leurs approches et moyens, à différents niveaux :

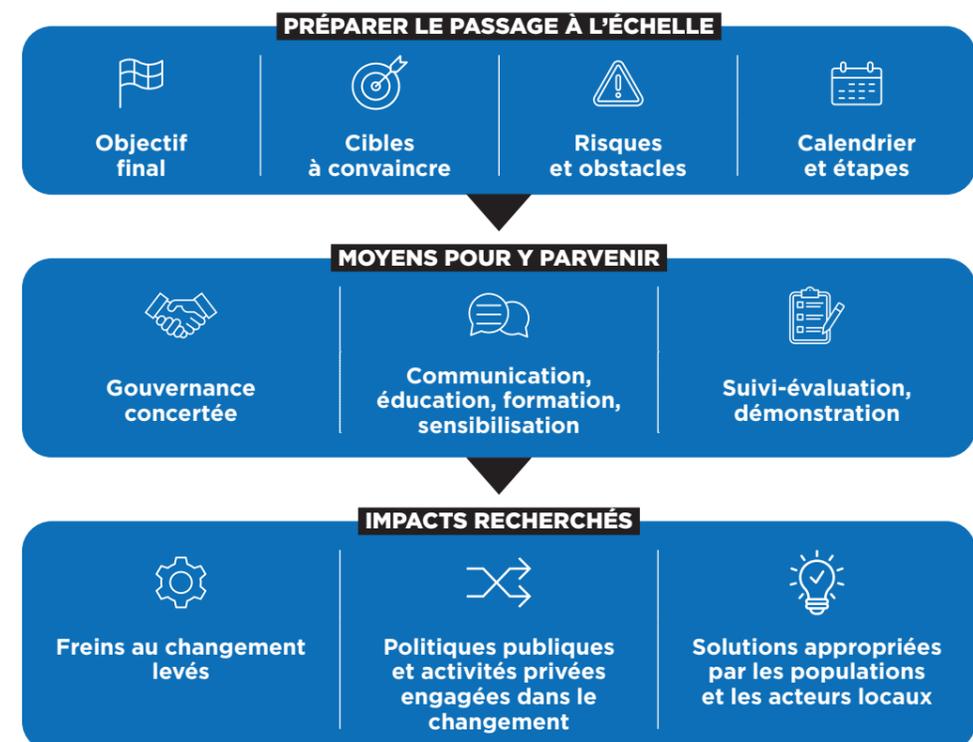
- renforcement de l'appropriation et de l'émancipation locale ;
- consolidation de la gouvernance et du cadre institutionnel de portage des projets et de la capacité à influencer sur les politiques publiques ;
- diffusion de solutions à plus large échelle – territoriale ou sectorielle – en plus grand nombre, ou d'une portée plus large.

Réussir le passage à l'échelle d'une innovation implique de le préparer dès la conception du projet pilote, en déterminant par la théorie du changement toutes les étapes et les moyens nécessaires. Il s'agit aussi de tirer les enseignements des solutions testées pour identifier les bonnes pratiques et apprendre des éventuels échecs et erreurs, puis de diffuser ces enseignements aux acteurs homologues.



La théorie du changement est une méthode qui explique comment des actions données sont censées conduire à un changement précis, grâce à une analyse des liens de cause à effet, fondée sur les leçons tirées d'expériences antérieures. Elle permet d'orienter les décisions concernant l'approche à adopter et de préciser la contribution des acteurs, en prenant en compte la complexité d'un processus de changement dans son contexte spécifique. Elle aide à déterminer les hypothèses, les obstacles et les risques sous-jacents pour cerner l'ensemble du processus, afin de s'assurer que l'approche retenue contribuera au changement souhaité, à la fois à l'échelle du projet et dans la perspective d'une extension ultérieure.

Opérationnaliser la théorie du changement à la recherche d'impacts pérennes



CONSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ



La lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité sont au cœur de l'action du FFEM depuis sa création. À travers différents outils (fonds fiduciaires, capitalisation croisée...) en Afrique ou en Amérique latine, le FFEM agit en tant que véritable laboratoire contribuant à l'émergence de solutions inédites grâce à son approche transversale des enjeux et sa volonté de faire des populations locales de véritables acteurs du changement.

176
projets
depuis 1995 pour
un montant de
215 M€

44
projets
en cours en 2022
pour un montant de
72 M€

31%
des projets
en cours en 2022

Retour sur 3 capitalisations clés du FFEM

Partie intégrante de l'action du FFEM, l'évaluation des programmes qu'il soutient est aussi menée dans un objectif de capitalisation afin de partager les retours d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques des projets. Trois ouvrages publiés ces deux dernières années en témoignent.

Aires marines protégées

40 projets soutenus, plus de 200 aires marines protégées, 25 ans d'engagement... Fort de ce recul, le FFEM a publié une capitalisation afin de partager les connaissances acquises et d'en tirer des leçons et des recommandations. L'objectif ? Favoriser le passage à l'échelle des solutions les plus innovantes afin de contribuer à la préservation de ces espaces indispensables au maintien de la vie sur Terre! **Mais au-delà de leur dimension environnementale, les aires marines protégées sont aussi un facteur de développement économique des populations** qui y vivent. Ce faisant elles constituent une incarnation parfaite du double mandat (environnement et développement) porté par le FFEM depuis sa création.

Plus de
200 AMP
soutenues dans près
de 50 pays

Programme de Petites Initiatives (PPI)

Depuis 2006 et à l'initiative du FFEM, les Programmes de Petites Initiatives (PPI) soutiennent la société civile africaine dans la conservation de la nature et l'amélioration des conditions de vie locales. **Un ouvrage de capitalisation croisée entre les acteurs de deux PPI** (en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord) présente le bilan de cette démarche unique en son genre. En croisant et en mutualisant les expériences des deux programmes, il cherche notamment à ajuster au mieux les aides et politiques publiques. Cette capitalisation croisée vise à plus ou moins long terme, le renforcement de la légitimité politique et de l'influence des acteurs et porteurs de projet locaux.

17 M€
de cofinancement
du FFEM

Appui aux fonds fiduciaires

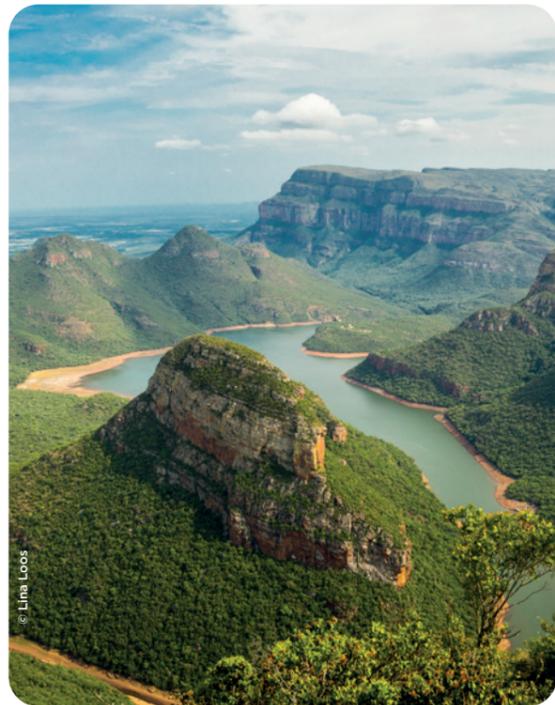
De 2003 à 2019, l'AFD et le FFEM ont financé ensemble ou séparément 8 Fonds fiduciaires pour la Conservation de la biodiversité (FFC) en Afrique, Méditerranée et en Amérique centrale. Ces outils innovants au service de la conservation de la nature, qui disposent d'un capital investi dans une perspective de très long terme, permettent de compléter les financements existants (subventions publiques, recettes touristiques, bailleurs de fonds, dons privés). Le FFEM et l'AFD font figure de pionnières dans l'appui à des FFC : leur influence dans les réseaux RedLAC ou Café n'est plus à démontrer. **Afin de mesurer leur efficacité et leur impact, leur évaluation a été menée en 2022. Ce travail qui démontre l'intérêt des FFC esquisse également 18 pistes d'amélioration** portant à la fois sur des enjeux stratégiques, comme le changement d'échelle, ou plus opérationnels, comme le développement d'outils et de méthodes et la mesure des impacts des FFC.

Grâce aux 5 FFC
soutenus par le FFEM,
plus de
80 AMP
ont bénéficié
d'un appui financier
pour une gestion plus
efficace et durable



Plus
d'infos
ici

274
projets
financés dans 28 pays
d'Afrique



#1

En Afrique australe, améliorer la connaissance de la biodiversité
 Afrique du Sud, Namibie, Mozambique, Malawi
 2022-2026 > 2 M€ investis par le FFEM



Peu de pays africains disposent de données spatiales sur la biodiversité. Des données pourtant indispensables pour la définition de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Pour combler ce manque, l'Institut national sud-africain de la biodiversité (SANBI) a lancé un projet dédié avec le soutien du FFEM et de l'AFD.

L'objectif ? Développer et/ou améliorer les processus nationaux d'évaluation, de priorisation et de planification de la biodiversité spatiale (SABPP) dans quatre pays d'Afrique australe. À la clé, le projet et ses outils (cartographiques, notamment) doivent permettre à chaque pays de faciliter la planification de l'utilisation des terres et la prise de décision, d'aider à l'élaboration de politiques et de stratégies environnementales ou encore de fournir une base pour la surveillance future de la biodiversité. Le projet comprend une forte dimension de coopération régionale, les quatre pays ayant un nombre important d'espèces et d'écosystèmes communs.

© Lina Loos

#2

Renforcer les communautés autochtones d'Amazonie
 Brésil, Colombie, Équateur

2021-2024 > 1,72 M€ investis par le FFEM



Si la région au nord du fleuve Amazone fait partie des espaces amazoniens les mieux préservés, elle fait face aujourd'hui à des menaces environnementales et socioculturelles grandissantes. Pour la protéger, tout en garantissant les droits des communautés qui y habitent, trois ONG de Colombie, d'Équateur et du Brésil mènent le projet **TerrIndigena** avec le soutien du FFEM, en cofinancement avec l'AFD et en collaboration avec 18 organisations indigènes présentes sur ce territoire. Ce projet est construit autour de quatre composantes :

- le renforcement des outils de gouvernance pour garantir une meilleure représentation des droits autochtones et la protection des territoires ;
- le suivi communautaire des pressions et des menaces endogènes et exogènes en s'appuyant sur leurs savoirs ancestraux ;
- la mise en place d'activités génératrices de revenus respectueuses des écosystèmes et conformes aux valeurs et cultures traditionnelles ;
- la coordination des acteurs et le partage de connaissances et d'expériences à l'échelle régionale.

Les territoires indigènes, représentent environ

47,2 %

de l'Amazonie

© Vinicius Low

L'INTERVIEW

« Préserver la biodiversité nécessite l'implication et la coopération de tous les acteurs »



Constance Corbier-Barthaux
 Responsable de projets Biodiversité au FFEM

« Axe stratégique d'intervention du FFEM étroitement connecté à tous les autres, la conservation de la biodiversité s'appuie sur des alliances et des coalitions d'acteurs qui doivent reconnaître aux populations locales un rôle central », selon Constance Corbier Barthaux.

« La conservation de la biodiversité doit impérativement traverser l'ensemble de nos thématiques prioritaires et non se réduire à une problématique dédiée et isolée. Et comme le précise notre nouvelle stratégie, le FFEM encourage la mise en place et le renforcement de communautés de pratiques à travers des projets confiés à des consortiums ou à des réseaux d'acteurs. C'est le cas, par exemple du nouveau projet **RESCOM** (Renforcer la résilience des écosystèmes en Méditerranée) lancé en avril 2023 et mis en œuvre par le Consortium Méditerranéen pour la Biodiversité (CMB) ou du projet **BRIDGE**, une initiative qui réunit le réseau des fonds fiduciaires REDLAC (Amérique latine et Caraïbes) et le réseau CAFE (Afrique).

La nouvelle stratégie insiste aussi sur la nécessité de confier à la société civile locale un rôle de gestionnaire de sa biodiversité. Une exigence qui implique des actions de formation et d'échange d'expériences. L'approche du FFEM en faveur de la préservation de la biodiversité passe également par une dynamique de partage des connaissances scientifiques avec les populations, comme le montre le projet de protection et de restauration des massifs coralliens de la Sulubaaï Environmental Foundation sur l'îlot de Pangatalan, près de l'île de Palawan (Philippines). Les travaux conduits sur place par des scientifiques de toutes disciplines ont débouché sur une connaissance très fine des



écosystèmes qui est partagée avec les acteurs locaux, à commencer par les pêcheurs. Une telle approche constitue la meilleure garantie pour que les actions engagées se poursuivent au-delà de la période du projet.

Enfin, pour le FFEM, la conservation de la biodiversité ne peut être envisageable sans l'implication du secteur privé. À titre d'exemple, les grands acteurs touristiques usagers des espaces marins et côtiers, tels que les opérateurs de croisière ou de ferries, devraient assumer leurs responsabilités sous la forme d'une contribution financière à la protection de l'environnement. »

Milagre Nuvunga
 Co-fondatrice de la fondation MICAIA

« En plus de participer à la préservation d'un espace riche en biodiversité, le projet **Chimanimani** crée des opportunités financières en contribuant à la diversification des activités économiques de la région. Grâce au soutien du FFEM, plusieurs familles subsistent aujourd'hui grâce à la vente de miel. C'est un changement majeur pour les familles et notamment les femmes de la zone de conservation de Chimanimani. »



Pour en savoir plus

RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES



Érosion des côtes, augmentation du niveau des mers, acidification des océans, perte de biodiversité et diminution des récifs coralliens...

On ne compte plus les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins. L'actualité internationale autour de la protection de ces espaces est riche (COP 15-Biodiversité, traité international sur la haute mer). Il est aujourd'hui plus que jamais urgent de soutenir les solutions qui visent à restaurer les écosystèmes tout en renforçant la résilience des populations locales.

89
projets
depuis 1995 pour
un montant de
116 M€

29
projets
en cours en 2022
pour un montant de
38 M€

20 %
des projets
en cours en 2022

L'INTERVIEW

« Pour gérer les aires marines protégées, la coopération internationale est indispensable »



Phénia Marras-Aït Razouk

Chargée de mission milieux marins et ingénierie de projets de coopération internationale à l'Office français de la biodiversité

Phénia Marras - Aït Razouk (OFB) revient sur les enjeux de la coopération entre le FFEM et l'OFB pour la protection des écosystèmes marins dans un contexte international particulièrement dynamique.

En 6 mois, deux textes majeurs ont été signés : l'accord de la COP 15 Biodiversité qui fixe l'objectif de 30 % d'aires marines protégées d'ici à 2030, et le traité sur la conservation de la biodiversité en haute mer (dit BBNJ). Qu'est-ce que cela change pour l'OFB et le FFEM ?

Atteindre l'objectif de 30 % auquel s'ajoute celui de 10 % de zones de projection forte de la Stratégie européenne sur la biodiversité et stratégie internationale du gouvernement français implique pour l'OFB et le FFEM de se mobiliser encore davantage. Cela passe notamment par le renforcement et la « connectivité » des réseaux des gestionnaires d'aires marines protégées, à la fois au niveau local pour qu'ils n'agissent pas de façon isolée et au niveau national pour consolider les stratégies. La mer n'ayant pas de frontière, il convient aussi d'agir au niveau des mers régionales et macrorégionales, à l'image des corridors des espèces marines migratoires. Cette mobilisation commune doit veiller au renforcement de capacité des acteurs impliqués dans les aires marines protégées et du lien entre science et gestion de ces aires.

Concernant le traité sur la conservation de la biodiversité en haute mer (BBNJ), le texte prévoit sa mise en œuvre à partir du moment où 60 pays l'auront ratifié. L'OFB et le FFEM pourraient accompagner ensemble le plus grand nombre de pays dans leur démarche de ratification afin qu'il reste ambitieux.

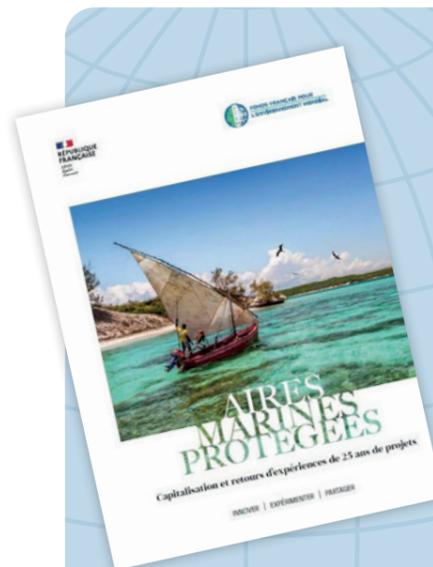
Vous menez actuellement trois projets « marins » aux côtés du FFEM. En quoi consistent-ils ?

Deux se déroulent dans l'Océan Indien, **QWIO** (voir ci-après) et **NoCaMo** qui vise à apporter un appui à la décision en matière de planification spatiale marine dans la région Nord du canal du Mozambique. Sur le périmètre de la haute mer, le projet **Sargadom** ambitionne de faciliter la mise en œuvre d'une gouvernance hybride - à l'échelle régionale et internationale - d'aires marines protégées sur deux sites pilotes : l'un sur le Dôme thermal de l'océan Pacifique tropical oriental, l'autre en mer des Sargasses dans l'Atlantique nord-ouest. Il s'agit en quelque sorte de tester en temps réel le système BBNJ et les outils qu'il met à disposition afin de concilier la protection effective des zones sous responsabilité des États et celle des espaces de haute mer.

En 2027 se tiendra au Sénégal le 6^e Congrès international des aires marines protégées : IMPAC6. Que pouvez-vous déjà en dire ?

Le calendrier de ce congrès, dont l'OFB est membre du comité de pilotage international, est ambitieux : il se déroulera deux ans après la conférence Océan des Nations Unies et trois ans avant l'échéance 2030. C'est aussi la première fois qu'il sera organisé en Afrique. À ce titre, une dynamique territoriale est mise en place par le Sénégal, pays organisateur, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et des trois mers régionales autour de l'Afrique en lien avec la communauté internationale des gestionnaires d'AMP.

L'OFB a ouvert le dialogue avec le FFEM pour étudier comment la capitalisation, riche d'enseignements, qu'il a menée sur les projets d'AMP peut être approfondie dans le cadre d'IMPAC6.



Aires marines protégées : 40 projets résumés pour éclairer l'avenir

Depuis 25 ans, le FFEM finance et accompagne des projets d'aires marines protégées dans diverses régions du monde. Ces connaissances ont servi de base aux experts du FFEM pour effectuer un travail de capitalisation et de retour d'expérience sur plus de 40 projets. L'objectif est de partager les connaissances acquises, diffuser les bonnes pratiques et en tirer des leçons et recommandations.

L'ouvrage, qui a fait l'objet d'un atelier d'échanges le 1^{er} février 2023 en marge du 5^e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC5) organisé conjointement avec l'Office français de la biodiversité, s'adresse aussi bien aux praticiens qu'aux décideurs. Comme le souligne Constance Corbier-Barthaux : « avec cet ouvrage, le FFEM contribue à soutenir les initiatives favorisant la coopération et les échanges de bonnes pratiques de cogestion des aires marines protégées afin d'éclairer l'action future pour leur préservation et le développement des populations associées ».



Scannez ce code pour découvrir la capitalisation



#1

Faire des initiatives locales un pilier de la résilience des zones côtières et de leurs populations

Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal

2022-2027 > 2,6 M€ investis par le FFEM



Le développement économique de la zone côtière ouest africaine génère des dégradations environnementales néfastes pour la biodiversité et les communautés littorales. Il a également des impacts sur l'activité de la pêche artisanale qui est génératrice de nombreux emplois. Pour renforcer la résilience des écosystèmes et des populations, le projet **RESILAO**, mené par le Partenariat régional pour la conservation côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), a pour but de développer des petites initiatives locales innovantes. Soutenu par le FFEM, il repose sur deux composantes. La première vise à accompagner le déploiement de projets locaux intégrés et innovants sélectionnés par appel à projets et à faire la promotion d'une économie bleue durable. La seconde prévoit la capitalisation des projets, le partage d'expériences entre pairs, et l'apprentissage mutuel des meilleures pratiques.



© Fotografias Con Limon

#2

Réduire le bruit sous-marin pour préserver la vie marine

Océan indien occidental

2021-2025 > 3 M€ investis par le FFEM



Au-delà du stress qu'elle provoque chez de nombreuses espèces marines, la pollution sonore sous-marine des bateaux ou des infrastructures portuaires nuit à leur survie en venant perturber la communication acoustique grâce à laquelle elles se transmettent des informations essentielles. Alors que les plans de développement économique des pays de l'océan Indien occidental misent sur l'augmentation du commerce maritime, ces menaces sonores pourraient être encore plus dévastatrices pour la faune sous-marine d'ici 2050. Or, entre 1950 et 2000 le bruit basse fréquence a doublé tous les 10 ans¹. Dans ce contexte, l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) a lancé le projet **Quiet Western Indian Ocean (QWIO)**, avec ses partenaires du secteur privé (dont la start-up Quiet Ocean et Armateurs de France) et avec le soutien du FFEM. Celui-ci vise à développer un atlas spatial qui comprendra des cartes du paysage sonore prédictif afin de fournir des scénarios de gestion du bruit et de la navigation. Il s'attache également à identifier et proposer des options technologiques et de gestion permettant d'atténuer les menaces induites par le bruit. C'est la première fois qu'un projet dédié à la réduction de la pollution sonore en milieu marin de cette dimension est mené en Afrique et dans l'océan Indien.

« Nous souhaitons la mise en place de solutions concrètes sur le terrain, et la facilitation des échanges entre les acteurs. Le PRCM est là pour coordonner ces efforts et pour capitaliser sur les solutions qui seront effectivement mises en œuvre pour diffuser les bonnes pratiques ».

Stéphanie Bouziges-Eschmann

Secrétaire générale du FFEM

#3

Faire de chaque pêcheur un acteur de la gestion durable des ressources

Mexique

2022-2026 > 1,2 M€ investis par le FFEM



Afin de lutter contre la surexploitation des ressources naturelles dans la Réserve maritime naturelle de Cabo Pulmo surnommée « l'aquarium du monde » en raison de la richesse de sa biodiversité², l'ONG mexicaine **COBI** a lancé le programme « Innovation bleue pour la pêche au Mexique ». Soutenu par le FFEM, cette initiative repose notamment sur une application numérique collaborative et gratuite : *Pescadata*. Elle permet le suivi et la gestion des pêches à travers une plateforme. L'objectif de cet outil est de promouvoir la collaboration en transformant chaque pêcheur en gardien de l'espace maritime, pour répondre à la problématique des prélèvements excessifs résultant de l'industrialisation de la pêche. Ce projet, qui intègre des actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources, une alphabétisation numérique autour des écosystèmes marins et une formation à *Pescadata*, doit aboutir à la sanctuarisation de certaines zones de pêche selon les périodes de l'année.

TÉMOIGNAGE

« Des approches diversifiées qui répondent aux enjeux des mers »



Julien Rochette

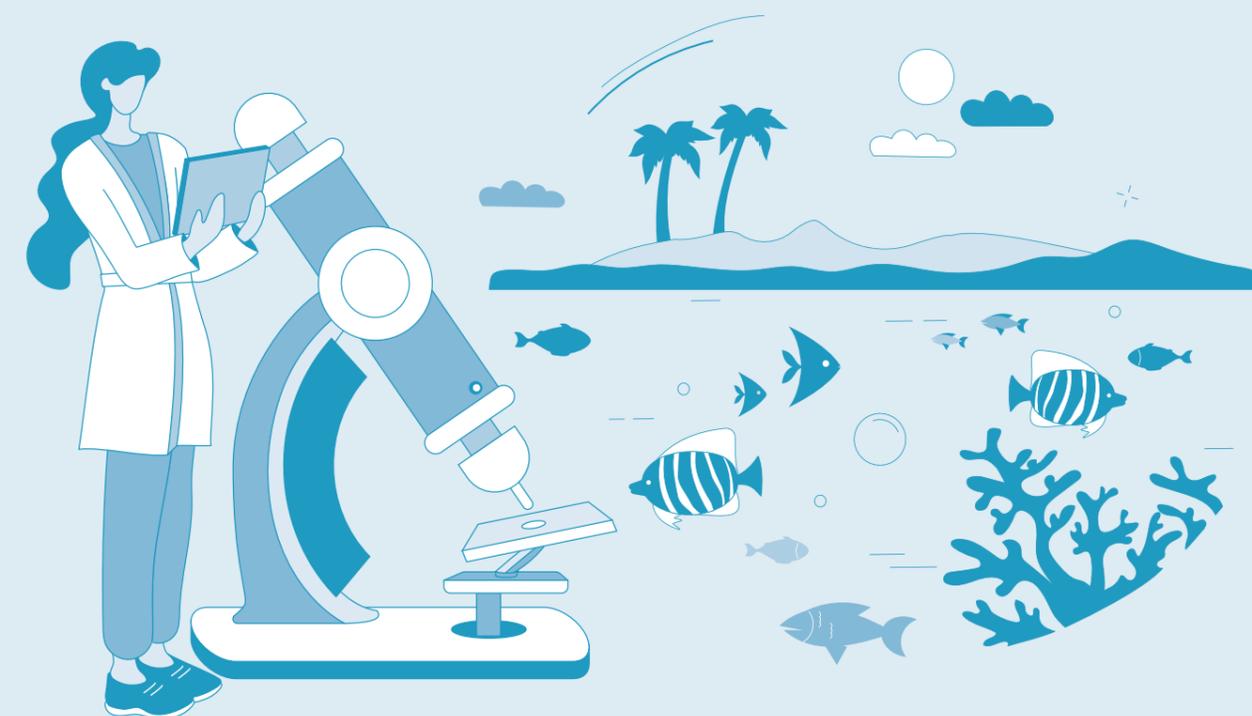
↓
Directeur du programme Océan à l'IDDRI¹ et membre du comité scientifique et technique du FFEM

Quelle place tient la préservation des écosystèmes marins dans la nouvelle stratégie du FFEM ? Julien Rochette nous en dévoile les grandes lignes tout en évoquant les prochains défis.

« La nouvelle stratégie du FFEM répond bien aux enjeux de la résilience des écosystèmes aquatiques, ce à plusieurs titres. Elle réaffirme d'abord la globalité de son approche qui vise à **intervenir à la fois dans les zones côtières**, illustrée par des initiatives menées pour les petites îles durables en Méditerranée, **et dans les espaces de haute mer**, comme c'est le cas, par exemple, avec le projet **TARA**. Une complémentarité et diversité d'approches que l'on retrouve dans le projet **RESCCUE** axé sur la préservation des écosystèmes insulaires dans le Pacifique. En parallèle, le FFEM s'intéresse à la gestion durable des activités économiques en mer, comme en témoigne le projet **NoCaMo** dont l'objectif est d'établir une meilleure gestion spatiale des activités dans la région Nord du canal

du Mozambique. Ce dernier exemple souligne une autre caractéristique de l'action du FFEM que réaffirme la nouvelle stratégie : le souhait d'agir **à la croisée des enjeux environnementaux et de développement économique et social, en faisant en sorte que ceux-ci qui soient compatibles avec les ressources de la planète et la conservation des écosystèmes marins.**

Enfin, le FFEM s'adapte également aux grands débats en cours. Je pense notamment au traité mondial contre la pollution plastique. Les deux premiers cycles de négociation ont révélé une tension entre, d'un côté des acteurs qui misent beaucoup sur le recyclage et, de l'autre ceux qui prônent davantage la réduction à la source, qui, d'après la science, est probablement le levier le plus efficace. La nouvelle stratégie du FFEM tient compte de ce contexte, en continuant à promouvoir la recherche et le développement de nouvelles solutions de recyclage tout en mettant en avant des solutions de réduction à la source. » •



¹ IDDRI : Institut du développement durable et des relations internationales.

¹ Noah Sdiri, « Pollution sonore des océans : les mammifères marins menacés par le bruit des activités minières », *GEO*, 8 juillet 2022.

² Le Mexique compte en effet l'un des seuls récifs coralliens vivant de l'hémisphère. Il abrite près de 12 % des espèces mondiales.

GESTION DURABLE DES TERRITOIRES AGRICILES ET FORESTIERS



↓
La valorisation des démarches zéro déforestation et le partage de pratiques forestières plus responsables grâce à des travaux de capitalisation d'envergure, font partie des objectifs prioritaires du FFEM. Ils visent à favoriser une gestion durable des territoires agricoles et forestiers. Cette approche transversale s'appuie sur le soutien de projets locaux en collaboration étroite avec les populations locales, des spécialistes et des acteurs privés.

105
projets
depuis 1995 pour
un montant de
144 M€

31
projets
en cours en 2022
pour un montant de
46 M€

22%
des projets
en cours en 2022

TÉMOIGNAGE

« Notre filière de *cachemire durable* compte **696 familles** d'éleveurs »



Manon Lelarge ↓
Ingénieur agronome
coordinatrice nationale
Mongolie d'Agronomes
& Vétérinaires sans
frontières (AVSF)

Depuis plusieurs années, AVSF intervient aux côtés des éleveurs à travers le monde pour favoriser des pratiques d'élevage plus responsables. Un exemple concret de cette démarche est le projet « cachemire durable » lancé en 2015 avec le FFEM, qui porte déjà ses fruits.

« Dans la région de Bayankhongor en Mongolie, le cachemire représente 80 % des revenus des éleveurs qui sont contraints d'augmenter la taille de leurs troupeaux pour continuer à vivre décemment. Cette situation a conduit au surpâturage des prairies situées dans des steppes arides mettant en péril la biodiversité déjà menacée par le réchauffement climatique. Face à cet enjeu, nous avons lancé en 2015, avec l'accompagnement du FFEM, un projet destiné à créer une filière de cachemire durable dans trois provinces.

Cette initiative réunit aujourd'hui 696 familles d'éleveurs répartis en 114 groupes d'usagers des pâturages et 11 coopératives regroupées dans un réseau national. L'objectif est de permettre aux agriculteurs de continuer à avoir des conditions de vie décentes. Cela en alliant une gestion durable des pâturages et la production d'un cachemire certifié de très haute qualité vendu à l'international pour l'industrie du luxe. La démarche repose également sur la volonté de redonner du pouvoir aux éleveurs dans une filière aujourd'hui dominée par des acheteurs chinois.

Le projet prendra fin en février 2024 et notre prochain grand objectif est d'obtenir la certification de notre filière par un organisme international. En parallèle, nous souhaitons collaborer avec le FFEM pour capitaliser sur ce projet, afin de le répliquer avec d'autres acteurs et d'autres systèmes pastoraux en Mongolie ou ailleurs. »

« Grâce au FFEM et à AVSF nous sommes passés d'une association d'éleveurs à une véritable coopérative. J'observe déjà un changement de comportements et une prise de conscience parmi les éleveurs. Même si les ressources sont limitées, le gouvernement souhaite encourager le développement des coopératives. C'est très prometteur et le soutien du FFEM sera déterminant dans les années à venir ».

Erkhembayar Solongo
Président du réseau de coopératives Eeltei Baylag

#1

Une approche inédite au service de la résilience d'aires protégées

Afrique de l'Ouest

2021-2025 > 2,1 M€ investis par le FFEM



Le projet PMR2 de l'association NITIDAE a pour objectif de venir en aide aux écosystèmes et aux populations de trois paysages d'Afrique de l'Ouest dont la biodiversité est menacée par des pressions anthropiques toujours plus fortes. Cela se réalise en consolidant une approche « paysage » et en conciliant développement durable et préservation des ressources naturelles. Ce projet s'appuie notamment sur une planification territoriale concertée intégrant les enjeux de conservation de la biodiversité, le développement de méthodes innovantes de surveillance de la biodiversité et la mobilisation des acteurs des filières agricoles en faveur d'une agriculture rentable sans déforestation. Dans la région de Mé (Côte d'Ivoire), le FFEM observe de premiers résultats prometteurs tels que la réhabilitation de parcelles ou encore la formation d'alerteurs communautaires afin d'inciter à de nouvelles pratiques écoresponsables en forêt.



« Le FFEM nous apporte un réseau d'acteurs clés »



Dr Claude Gascon

Directeur des programmes au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Créé en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a inspiré la création du FFEM il y a plus de 25 ans, finance de nombreux programmes environnementaux. Claude Gascon, son directeur des programmes, explique l'action du Fonds et les nombreuses convergences de l'action du FEM avec celle du FFEM.

Racontez-nous votre rôle au FEM.

Au sein du FEM je suis responsable de l'octroi des subventions et de la programmation des ressources aux pays bénéficiaires. Auparavant j'ai été vice-président exécutif et directeur scientifique de la National Fish and Wildlife Foundation de 2010 à 2015. Mes sujets de recherche portent notamment sur la biodiversité amazonienne. J'y ai commencé ma carrière professionnelle en tant que directeur de projet et coordinateur scientifique du projet de dynamique biologique des fragments forestiers (BDFFP) pendant six ans.

La lutte contre la déforestation (identification de solutions, financements...) fait partie de vos principales missions, pourriez-vous nous en dire plus ?

Le mandat du FEM est de fournir des bénéfices environnementaux mondiaux liés à de nombreux secteurs environnementaux tels que la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres. La déforestation dans les régions tropicales est l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité, elle entraîne par ailleurs une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et une dégradation des terres et des sols. Lutter contre la déforestation implique d'identifier des alternatives à l'extraction forestière et à la déforestation pour répondre aux besoins des sociétés. Notre action se trouve donc au carrefour de plusieurs secteurs : l'agriculture, les chaînes d'approvisionnement en produits de base, l'urbanisation... Un dernier axe consiste à fournir des ressources aux pays pour développer des technologies de gestion des paysages.

Quelle est, selon vous, la complémentarité entre le FEM et le FFEM ? Comment s'illustre-t-elle dans les projets que vous soutenez ensemble ?

La collaboration entre les deux organisations se concrétise sur le terrain depuis le début du FEM. Le tout premier projet financé conjointement par le FEM et le FFEM remonte à 1995 avec pour objectif de lutter contre la déforestation tropicale causée par l'agriculture itinérante sur brûlis

en Afrique. Depuis, de nombreux projets se sont succédés en Afrique et en Amérique latine¹. Le FFEM apporte un réseau d'acteurs clés (experts, ONG et institutions de recherche), et peut également aider à articuler des investissements avec l'Agence Française de Développement (AFD). **Notre coopération va particulièrement se renforcer dans les années à venir dans le cadre du nouveau FEM-8² qui offre des domaines de collaboration clés tel que le Programme intégré : « Amazone, Congo et biomes forestiers critiques » qui est particulièrement prometteur.** Doté d'environ 300 millions de dollars, il est centré sur la conservation des forêts primaires les plus précieuses au monde à travers une meilleure gouvernance, la lutte contre la déforestation, le développement d'activités économiques durables et la prise en compte des droits des peuples autochtones. Il est donc très cohérent avec l'ambition et les investissements du FFEM, à l'image du projet **Terrindigena** (voir page 14). Enfin, nous identifions d'autres domaines de coopération tels que les programmes intégrés du FEM « Conservation de la faune pour le développement », « Océan propre et sain », « Villes durables », « Solutions circulaires à la pollution plastique » et le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité.

Vous recommandez le déploiement de deux solutions « le crédit carbone à impact biodiversité » et « les certificats de nature » pour contribuer à la conservation des espaces forestiers, quels projets communs pourraient servir cet objectif ?

Des efforts concertés sont nécessaires pour combler l'important déficit de financement de la biodiversité à l'échelle mondiale. Dans le cadre du One Forest Summit de mars 2023, le FEM a présidé un groupe de travail international entièrement dédié à cet objectif. Le FEM et le FFEM, qui considèrent tous deux les outils de financement innovants en faveur de la biodiversité parmi leurs priorités stratégiques, seront certainement conduits à collaborer dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail. **Compte tenu du rôle du FFEM pour catalyser l'innovation, cette collaboration pourrait en effet inclure des projets pilotes sur des instruments émergents tels que les crédits carbone à impact biodiversité ou les certificats de nature**, tout en veillant à la consolidation de la gouvernance, des cadres institutionnels et politiques, à l'appropriation locale, et aux conditions permettant un passage à l'échelle. •

¹ Par exemple, le renforcement des systèmes nationaux d'Aires Protégées à Madagascar et en Uruguay ; le renforcement des capacités nationales pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et de l'Ouest ; la capitalisation et l'opérationnalisation d'un fonds fiduciaire d'appui aux aires protégées en Guinée-Bissau,...

² Huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM.

#2

Protéger la biodiversité des pampas brésiliennes

Brésil

2022-2027 > 2 M€ investis par le FFEM



Le projet **Alianza Mais** a pour objectif de préserver la diversité biologique du biome de la pampa brésilienne¹ menacée par l'expansion des monocultures agricoles. Cette initiative pourrait avoir des impacts positifs sur la séquestration de carbone et les émissions de carbone évitées, et le doublement des surfaces bénéficiant de modes de gestion raisonnée des ressources naturelles. Ce projet vient appuyer l'extension et la consolidation de l'initiative Alianza del Pastizal qui regroupe des propriétaires privés et des institutions. Il vise à développer des modèles de production innovants et durables afin de réduire la perte de biodiversité des prairies naturelles tout en contribuant à générer des revenus pour les producteurs locaux. Enfin, Alianza Mais a également pour objectif d'initier des changements de comportements sur le long terme afin de faire de la préservation culturelle un atout pour la protection de l'environnement.

Un objectif de **500** exploitations certifiées pour **400 000 ha** de surfaces protégées

¹ Soit près de 400 espèces de graminées natives, 578 espèces d'oiseaux, 85 espèces de mammifères et 75 d'amphibiens et de reptiles (AFD).

À la découverte d'un cacao d'excellence



© Pablo Merchan Montes

Aux côtés de l'entreprise Kaoka, le FFEM soutient les coopératives de producteurs et leurs partenaires dans un projet de conservation et régénération des écosystèmes grâce à la mise en place de zones d'exploitation agricole durables de cacao au Pérou, en Colombie et en Équateur. Dans ces trois pays qui représentent 10 % de la production mondiale de cacao, les populations rurales dépendent notamment de cette culture pour vivre. Démarche exemplaire de coopération public-privé, ce projet de régénération des cacaoyères par l'agroécologie, dont les communautés locales sont parties prenantes, revalorise la culture d'un cacao d'excellence, produit de manière durable, sans déforestation, et économiquement viable. De ce fait, il s'inscrit en pleine cohérence avec la **Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée** (SNDI) qui vise à mettre fin à l'importation de produits qui contribuent à la déforestation, tels que le cacao.

ADAPTATION ET TRANSITION BAS CARBONE DES VILLES ET TERRITOIRES



↓
Dans la continuité de l'Accord de Paris sur le climat, le FFEM soutient des projets mêlant adaptation et transition énergétique des villes et territoires dans le but de renforcer la résilience climatique et de favoriser l'émergence de sociétés décarbonées.

La promotion des solutions fondées sur la nature, le développement de modèles durables d'accès à l'électricité, le soutien des systèmes agro-urbains durables s'inscrivent dans cette logique avec de nombreux résultats encourageants.

101
projets
depuis 1995 pour
un montant de
109 M€

27
projets
en cours en 2022
pour un montant de
38 M€

19%
des projets
en cours en 2022

TÉMOIGNAGE

« Une approche des enjeux climatiques transversale et intégrée »



Jérôme Gastaud ↓

Chargé de projet adaptation et transition bas carbone des villes et territoires au FFEM

La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans les projets de transition bas carbone des territoires est l'ambition renouvelée du FFEM à travers sa stratégie 2023-2026, comme nous l'explique Jérôme Gastaud.

« Le portefeuille de projets du FFEM sur le champ de l'adaptation et de la transition bas carbone des villes et territoires se caractérise par une transversalité que la nouvelle stratégie renforce encore davantage. La volonté est d'aller au-delà des aspects strictement carbone et climat pour englober dans une approche intégrée des sujets environnementaux (pollution, minerais, recyclage...), économiques et sociaux afin de répondre aux tensions que suscite la transition énergétique. Dans ce cadre, nous nous intéressons, par exemple, au sujet de la fiscalité carbone qui prend de plus en plus d'ampleur et sur lequel nous allons publier prochainement un document de synthèse et mener un exercice de capitalisation sur des projets menés dans les années 2010. Plusieurs initiatives récentes que nous soutenons sont

représentatives de cette approche. C'est le cas du projet mis en œuvre par Nanoé (voir ci-dessous) à Madagascar qui vise à construire des nano-réseaux électriques utilisant des énergies renouvelables pour faire accéder la population de villages excentrés à l'électricité et du projet PHARD (voir page 26) qui expérimente de nouvelles techniques d'écoconstruction. Ces deux exemples combinent une dimension d'expérimentation technologique et des aspects économiques et sociaux. Nanoé, par exemple, a formé une centaine de jeunes autoentrepreneurs qui seront en charge du déploiement technico-commercial de la solution. On retrouve cette même approche d'intégration dans le projet Acacia de l'association La Voûte Nubienne qui promeut en Afrique de l'Ouest des techniques d'écoconstruction en terre crue de l'ancienne Nubie avec une démarche très novatrice de monétisation de crédits carbonés pour financer les maisons. Là aussi, ce projet se distingue par ses impacts positifs en termes d'ODD avec la création, notamment, d'une nouvelle filière et d'emplois. »



#1

À Madagascar, des nanoréseaux pour développer l'accès au réseau électrique en zone rurale

Madagascar

2021-2024 > 2,4 M€ investis par le FFEM



À Madagascar plus de 70 % de la population n'a pas accès à l'électricité¹. Pour remédier à cette situation, la start-up franco-malgache Nanoé conduit un projet innovant d'électrification latérale, s'appuyant sur des nanoréseaux composés de systèmes solaires collectifs intelligents. Installés sur le toit d'une maison, ces nanoréseaux alimentent les maisons voisines. Nanoé souhaite consolider son modèle pour préparer le passage à l'échelle d'un point de vue technologique, organisationnel et institutionnel ainsi que le déploiement progressif de nouvelles plateformes d'électrification. Soutenu par le FFEM, ce programme se distingue par la volonté de révolutionner la construction des réseaux électriques via une approche progressive et flexible. Cette approche combine la technologie du numérique et l'électricité, et vise à créer une communauté d'entrepreneurs indépendants. Ces entrepreneurs fourniraient l'énergie en tant qu'offre de base, mais pourraient également étendre leurs services à d'autres besoins essentiels. Les porteurs de projet souhaitent déployer d'ici fin 2024, 9 000 nano-réseaux supplémentaires raccordant 40 000 abonnés et former 270 jeunes nano-entrepreneurs ruraux.

¹ Banque Mondiale, 2021.

#2

Concevoir et construire des logements innovants bas carbone et abordables

Sénégal

2022-2025 > 1,45 M€ investis par le FFEM



L'offre en logement des rares organismes HLM et des promoteurs privés du Sénégal ne propose pas de produits accessibles pour plus de 70 % de la population. C'est dans ce cadre que l'association Architecture & Développement a lancé le programme PHARD (Promotion d'un habitat abordable, résilient et durable). Soutenu par le FFEM, ce projet expérimente des solutions constructives innovantes à base de matériaux éco-sourcés et bas carbone, conçus pour résister aux vagues de chaleur sans système de climatisation. Il prévoit également la mise en œuvre d'un démonstrateur de 50 logements dans un éco-lotissement. Parallèlement PHARD s'attache à étudier le développement d'un nouveau modèle de promotion immobilière et de financement alternatifs s'appuyant sur des coopératives d'habitants. Guidé par la volonté de contribuer à réduire la fracture sociale dans le pays, PHARD ambitionne de fournir des logements dans un cadre de vie compatible avec l'agenda écologique, respectueux de l'intégrité des territoires et adapté aux besoins fondamentaux des habitants.



© Brent Ninaber



Changer les modes de cuisson pour préserver les forêts du Sahel

Au Sahel, où les filières de cuisson propre et efficace sont très peu développées, le bois reste le combustible de cuisson principal utilisé par plus de 90 % des ménages. Sa collecte massive constitue un des principaux facteurs de dégradation des forêts de la région. Afin d'inverser cette tendance, le projet Bois énergie Sahel cofinancé par le FFEM et l'AFD a été lancé en avril 2022. Ce programme s'appuie sur les retours d'expérience d'un précédent projet pilote baptisé Fonabes, déjà soutenu par le FFEM. Il s'articule autour de deux composantes : la gestion durable des forêts, et l'augmentation du taux d'équipement et d'usage de foyers de cuisson propre et efficace par les populations, notamment urbaines.

L'INTERVIEW

« Un partenariat *privilegié* »



Philippe Masset

Directeur Europe et international à l'ADEME

Depuis bientôt 30 ans, l'ADEME et le FFEM collaborent sur de nombreux projets à travers le monde. Un partenariat fructueux comme l'explique Philippe Masset.

Comment qualifieriez-vous la coopération entre l'ADEME et le FFEM ?

C'est un partenariat privilégié de longue date notamment parce que nous avons des tutelles communes, ce qui participe à notre proximité. Depuis près de 30 ans, nous travaillons ensemble en Chine, en Europe de l'Est et plus récemment en Méditerranée ou en Afrique subsaharienne sur des projets liés à l'efficacité énergétique, à la construction durable et aux questions climatiques, toujours en confiance et en bonne intelligence.

Qu'est-ce que chaque partenaire apporte à l'autre ?

Nous apportons au FFEM à la fois notre expertise thématique sectorielle, des outils de politiques publiques que nous pouvons porter à l'international, la possibilité de cofinancer des opérations mais aussi notre capacité à gérer les partenariats lors de la mise en œuvre de projets complexes. De son côté, le FFEM nous aide beaucoup à explorer de nouvelles approches. Et sans les financements qu'il apporte sur ce type de projets, qui contribuent à convaincre les acteurs les plus sceptiques, nous ne pourrions pas les mettre en œuvre.

Quels projets symbolisent selon vous cette coopération ?

Je citerai le projet TyCCAO¹ au Sénégal et en Mauritanie qui vise à développer l'utilisation du typha, une plante invasive, à la fois comme matériau de construction et substitut au bois pour la cuisson. L'apport du FFEM en termes d'innovation a été décisif pour faciliter le volet expérimentation du projet autant sur le plan technique que socio-économique. Un autre projet emblématique concerne notre méthodologie d'évaluation de la stratégie bas carbone des entreprises ACT (*Assessing low Carbon Transition*). Le FFEM, en lien avec l'IDDRI, nous a aidés à la promouvoir au Mexique et au Brésil, alors que ces géographies ne constituaient pas des zones prioritaires d'intervention de l'ADEME. Cela a beaucoup contribué à la reconnaissance croissante dont bénéficie désormais cette méthodologie au niveau international.

Comment ce partenariat évoluera-t-il demain ?

Il se fondera bien évidemment sur la nouvelle stratégie du FFEM dont les thématiques sont très proches de l'expertise que nous pourrions mettre à sa disposition. Nous aurons ainsi la capacité de piloter des projets financés par le FFEM sur des problématiques telles que la ville durable, la sobriété énergétique, la lutte contre les pollutions ou les solutions d'économie circulaire.

Perspectives

L'une des missions du FFEM est également d'explorer certains sujets peu mis en lumière. En 2020, un appel à projets a été lancé sur la production de froid et la climatisation durable, un thème qui va devenir de plus en plus d'actualité avec l'augmentation des températures. Nous avons retenu fin 2022 quatre projets sur les 42 propositions reçues. Au-delà d'aborder la question sous des aspects innovants répondant à la fois aux enjeux climat et pollution, ces projets démontrent aussi notre volonté et notre capacité à travailler avec des acteurs très différents (organisations internationales, secteur privé ou public, ONG, organismes de recherche...).



¹ TyCCAO : Typha combustible construction Afrique de l'Ouest.

SOLUTIONS CIRCULAIRES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



↓
La stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour protéger les écosystèmes et limiter le changement climatique constitue l'un des principaux leviers du FFEM. En privilégiant la réduction à la source des déchets, en luttant contre les risques liés aux produits chimiques et en participant au développement de filières pérennes de gestion rationnelle et durable des déchets dangereux, le FFEM contribue à atténuer les effets néfastes de ces pollutions sur les êtres humains et l'environnement.

24
projets
depuis 1995 pour
un montant de
30 M€

12
projets
en cours en 2022
pour un montant de
17,9 M€

8%
des projets
en cours en 2022

TÉMOIGNAGE

« L'agroécologie pour limiter les risques liés aux pesticides »



Bertrand Mathieu ↓

Agronome et chargé de programmes agriculture paysanne et agroécologie chez Agronomes & vétérinaires sans frontières (AVSF)

« Le recours aux pesticides s'est fortement développé depuis deux décennies dans certaines régions et filières en Afrique de l'Ouest, telles que le coton, le cacao, les fruits et les produits maraîchers. Cette tendance s'observe également pour l'usage des produits vétérinaires en élevage, comme les antibiotiques et certains antiparasitaires. En l'absence d'un accompagnement technique suffisant, cet usage croissant, peu contrôlé et non maîtrisé, entraîne des risques importants d'exposition à des substances actives toxiques – parfois interdites dans d'autres pays – pour les agriculteurs, l'environnement et les consommateurs. AVSF travaille sur cette problématique depuis une vingtaine d'années. **Avec le soutien du FFEM, nous avons mené un premier projet dans les zones cotonnières du Togo en 2014, visant à sensibiliser les paysans aux risques liés à l'usage des pesticides et à collaborer avec eux pour identifier et expérimenter des alternatives agroécologiques.** D'autres projets ont suivi en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou à Mada-

gascar. Nous avons également répondu en 2019 à un appel à projets du FFEM sur la gestion des produits chimiques dangereux dont font partie les pesticides. Cela nous a permis de co-construire avec les acteurs locaux un projet intégré au Mali selon l'approche One health¹ : analyse des risques et impacts, sensibilisation et formation, co-conception d'alternatives agroécologiques, mobilisation des acteurs locaux pour le renforcement du contrôle des marchés des pesticides et produits vétérinaires. Malgré un contexte sécuritaire et diplomatique complexe, une partie du projet se poursuit avec le soutien de la FAO. Nous souhaitons nous appuyer sur cette expérience pour poursuivre des actions similaires dans d'autres pays. Le soutien du FFEM a contribué à la publication par AVSF du guide de formation « L'agroécologie pour sortir des pesticides », disponible gratuitement en 3 langues avec des outils en *open source* permettant aux utilisateurs d'adapter les formations au contexte local. » •

#1

Innover pour une gestion rationnelle des déchets plastiques

Tunisie

2021-2024 > 5 K€ investis par le FFEM



La Méditerranée affiche des niveaux records de concentration de micro et macroplastiques. Pour répondre à cette problématique, l'ONG SMILO a choisi de lutter en amont contre la pollution plastique dans le cadre du projet **Plast'île** soutenu par le FFEM. Déployé sur l'archipel Kerkennah en Tunisie, ce projet vise à instaurer **une gestion durable des quelque 600 tonnes de déchets abandonnées en mer chaque année par les 2 500 pêcheurs locaux.**

Ce projet repose sur plusieurs piliers dont le développement d'alternatives aux nasses plastiques et la promotion de pratiques de pêche durable. De plus, il intègre une solution innovante pour convertir les plastiques non recyclables en carburant. Les pêcheurs sont encouragés à rapporter leurs nasses usagées grâce à un système de collecte, en échange duquel ils reçoivent du carburant. Plast'île, se distingue aussi par sa gouvernance réunissant acteurs publics, privés et de la société civile. Il sera déployé dans d'autres îles de la Méditerranée.



¹ One health (une seule santé) : approche intégrant à la fois la santé humaine, animale, des plantes et environnementale.

L'INTERVIEW



Dr Rolph Payet

Secrétaire exécutif de la Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (depuis 2014)

« Renforcer nos capacités de lutte contre les déchets plastiques »

Dans le cadre de la régulation de la circulation des déchets plastiques, le secrétariat de la convention de Bâle s'associe à différents partenaires, dont le FFEM, pour accompagner la transition des pays en développement. Le Dr Rolph Payet, ancien ministre de l'environnement et de l'énergie aux Seychelles, désormais Secrétaire exécutif de la Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (depuis 2014) nous en dit plus sur les différents mécanismes qui existent et sur les projets en cours et à venir.

Que prévoit concrètement l'accord sur la gestion des flux mondiaux de déchets plastiques ?

Entrée en vigueur en 1992, l'objectif principal de la Convention de Bâle, est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des déchets dangereux. En mai 2019, plusieurs amendements ont été adoptés dans le but de renforcer le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets plastiques et de clarifier le champ d'application de la Convention en ce qui concerne ces déchets. La convention de Bâle est donc le seul instrument mondial juridiquement contraignant qui traite actuellement et spécifiquement des déchets plastiques. Ces amendements impliquent que tous les déchets plastiques et mélanges de déchets plastiques produits par les parties à la convention et devant être transférés vers une autre partie sont soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, à moins qu'ils ne soient non dangereux et destinés à être recyclés d'une manière écologiquement rationnelle et pratiquement exempts de contamination et d'autres types de déchets. Cette procédure comprend les étapes suivantes : notification par le pays exportateur, consentement et délivrance d'un document de mouvement, mouvement transfrontalier et confirmation de l'élimination.

Quels sont les leviers pour le mettre en œuvre ?

- En premier lieu, un partenariat sur les déchets plastiques a été établi dans le cadre de la convention de Bâle afin d'améliorer et de promouvoir une gestion responsable des déchets plastiques aux niveaux mondial, régional et national, mais aussi prévenir et réduire au minimum leur production, ce qui a donné lieu à la création de différents groupes de travail.

- Ensuite, nos directives techniques qui traitent de sujets divers (responsabilité élargie des producteurs, les exigences en matière de mouvements transfrontières...) servent de référence aux pays en développement. Des ateliers de renforcement de capacités financés par plusieurs gouvernements dont la France sont également organisés.

- Enfin, nous menons également une série de projets sur les déchets plastiques dans le cadre du programme de petites subventions, financé par les gouvernements allemand, norvégien et suédois ainsi que par l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD). Douze projets ont déjà été mis en œuvre avec succès. Une autre série de projets est en cours de préparation dans le cadre du troisième cycle.

Le projet approuvé par le Comité du FFEM pour une mise en œuvre au Cap-Vert et au Sénégal s'inscrit dans cette démarche. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le projet intitulé « Renforcement des capacités de contrôle, de gestion et de réduction des déchets plastiques conformément aux dispositions de la Convention de Bâle » a été approuvé par le Comité du FFEM en 2022 et sa mise en œuvre devrait débuter au second semestre 2023. Les efforts déployés par le FFEM pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Bâle et des amendements relatifs aux déchets plastiques sont grandement appréciés. Le projet vise notamment à renforcer les capacités du Cap-Vert et du Sénégal, ainsi que des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, à respecter leurs obligations au titre de la Convention de Bâle en ce qui concerne les amendements relatifs aux déchets plastiques.

Ce projet s'articule autour de 4 actions :

- réduction de la production de déchets plastiques dans les hôtels (Cap-Vert) ;
- développement d'un système de collecte et de recyclage des déchets de filets de pêche en plastique (Sénégal) ;
- développement d'un système de collecte et de recyclage des déchets de sachets en plastique et introduction de moyens de subsistance alternatifs (Sénégal) ;
- mise en place d'un réseau d'organisations de la société civile pour la mise en œuvre de systèmes de collecte et de recyclage à petite échelle, la production d'alternatives et l'éducation (Cap Vert).

Ces différents axes d'intervention permettront à terme de renforcer les capacités des acteurs du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, du secteur informel et du grand public à gérer les déchets plastiques tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'élimination. •



#2

Réduire la contamination par le plomb en renforçant les capacités nationales

Bangladesh

2023-2027 > 839 336 € investis par le FFEM



Selon l'Unicef, près de 800 millions d'enfants dans le monde ont un taux de plomb dans le sang égal ou supérieur à 5 microgrammes par décilitre de sang. Le Bangladesh se classe parmi les pays les plus touchés par cette problématique de plombémie élevée. Pour enrayer les graves conséquences sanitaires, environnementales et économiques de cette contamination, l'ONG **Pure Earth** souhaite développer, avec le gouvernement bangladais, une meilleure gestion des batteries au plomb-acide usagées. Plusieurs mesures sont déployées pour atteindre cet objectif : la mise à disposition d'outils, de capacités techniques ainsi que de ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une gestion écologiquement rationnelle des batteries ; l'accompagnement du gouvernement dans la mise en place d'un programme d'identification et d'assainissement de sites prioritaires de recyclage abandonnés et contaminés au plomb et la sensibilisation des acteurs aux impacts du plomb sur l'environnement et la santé. En plus de la réduction de la contamination des sols et cours d'eau et de la diminution de l'intoxication de la population, le projet vise la création de nouveaux emplois (recyclage, assainissement...) et d'une nouvelle filière d'économie circulaire.

Le dispositif de suivi-évaluation du projet comprend des indicateurs qui permettront de mesurer l'évolution des pratiques de recyclage des batteries et l'efficacité des opérations de dépollution des sites pilotes, pour contribuer à la santé globale du territoire.

Déchets : faire de la réduction à la source une priorité

Dans son action contre la pollution terrestre et marine, le FFEM met en avant la transition d'un modèle économique linéaire (fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle circulaire durable, reposant sur la stratégie 3R (réduction, réemploi et recyclage) en matière de gestion des déchets. Une priorité est accordée à la réduction à la source dont le fort potentiel de diminution des émissions de GES a été mis en évidence par des travaux scientifiques. Dans cette approche de prévention, le FFEM soutient notamment le développement d'alternatives (écoconception, écologie industrielle et territoriale, etc.) et la sensibilisation. Afin de lutter contre les risques liés aux produits chimiques, cette stratégie de réduction à la source porte une attention particulière au développement et à la promotion d'alternatives aux polluants organiques persistants (POP), aux métaux lourds et aux pesticides.

Soutenir l'innovation pour l'environnement et le développement

Depuis sa création en 1994, le FFEM met l'innovation, qu'elle soit technologique, sociale, organisationnelle ou économique au cœur de son action. Cette approche lui confère une richesse et une singularité au sein de l'écosystème des bailleurs privés et publics. Cette philosophie, plébiscitée par ses partenaires, lui permet de contribuer au développement de solutions inédites, bénéfiques tant pour l'environnement que pour les populations comme c'est le cas à Maurice ou encore aux Philippines.

« Le FFEM, qui accompagne notre fondation depuis plus de 15 ans, nous a permis de travailler en collaboration avec des acteurs qui, habituellement, ne sont pas impliqués dans des projets de protection de la nature : les communautés rurales, les femmes rurales indigènes, ou encore les petits propriétaires privés. Grâce à cette agilité nous avons pu développer sur le terrain des solutions innovantes notamment en ce qui concerne le retour de la nature en ville. Un autre avantage de notre collaboration avec le FFEM est sa capacité à faciliter le passage à l'échelle. Nous avons mené ensemble plusieurs initiatives qui ont commencé localement et sont aujourd'hui déployées au niveau national. Cette faculté à répliquer des actions locales ayant fait leurs preuves est un véritable atout. »



Marco Cerezo ↓
Directeur général de la Fundación para el Ecodesarrollo y la Conservación (Fundaeo) - Guatemala

« Une coopération avec le FFEM doublement vertueuse. »



#1

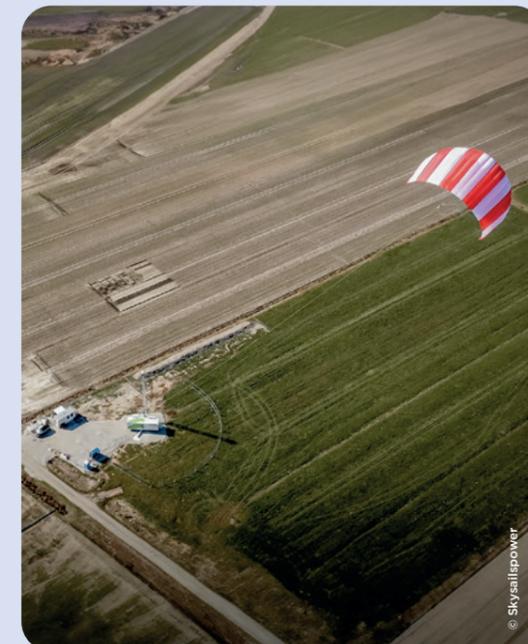
Des éoliennes aéroportées pour décarboner l'électricité

Maurice

2022-2024 > 849 338 € investis par le FFEM

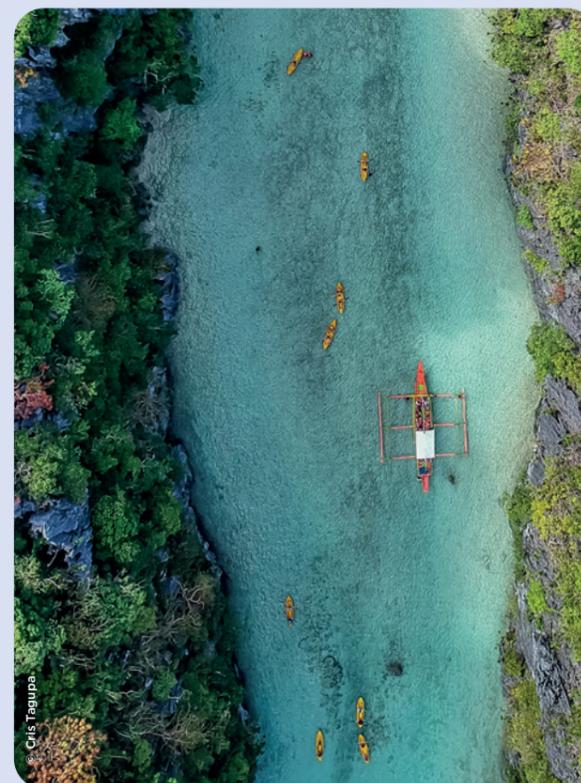


Dépendante des énergies fossiles qui composent 84,6 % de son mix électrique, Maurice souhaite y augmenter la part des énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que la filiale régionale de la société allemande SkySails Power a lancé fin 2022 un projet très innovant auquel le FFEM apporte son soutien. L'objectif est de tester une technologie éolienne inédite pour produire jusqu'à 300 MWh d'électricité par an et 6 000 heures de fonctionnement grâce à la force de traction d'une voile de cerf-volant. Outre la démonstration de la pertinence, de la robustesse et de la faisabilité de la solution pilote et l'étude de l'intégration dans le réseau électrique, le projet a également une dimension socio-économique. Il s'attache ainsi à renforcer les compétences locales en ingénierie et génie électrique pour pouvoir installer, opérer, assurer la maintenance des appareils et envisager à terme un déploiement à plus grande échelle.



300 MWh

c'est le potentiel de production électrique annuelle du projet



#2

Restaurer la biodiversité des récifs coralliens

Philippines

2020-2023 > 527 K€ investis par le FFEM



Sur l'île de Palawan aux Philippines, les cultures sur brûlis et certaines pratiques de pêche détruisent les récifs et empêchent la restauration naturelle des milieux, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des populations. C'est dans ce contexte, que la Sulubaaï Environmental Foundation (SEF) a créé 4 aires marines protégées dans la baie de Shark Fin autour de la petite île de Pangatalan, zone de récifs coralliens à la fois la plus riche et la plus menacée de la planète. Avec le soutien du FFEM, la SEF y teste une technique de restauration innovante par la culture de boutures de coraux et a conçu un laboratoire de culture de post-larves (le fishlab) destiné au repeuplement en poissons des récifs de la baie ainsi qu'à la production de poissons d'élevage par les pêcheurs locaux. Elle y mène également des actions pour conduire les populations locales vers des pratiques de pêche durables, et favoriser les échanges et la diffusion des expériences dans une perspective de capitalisation à l'échelle nationale et internationale. Ce projet est un véritable laboratoire d'innovations aussi bien techniques (dispositifs de suivi scientifique, méthodes de restauration, fishlab) que méthodologiques (implication des communautés locales).

L'île de Palawan compte

80 %

des espèces mondiales de coraux

Cap'sur une nouvelle collection de capitalisations

Les démarches d'évaluation des projets et de capitalisation sont un axe stratégique et différenciant du FFEM. En favorisant le dialogue et le partage d'expérience entre une large palette d'acteurs, elles permettent la diffusion d'enseignements et le développement de pratiques innovantes. Clémentine Dardy, nous en dit plus sur leur importance pour penser les projets futurs et favoriser le passage à l'échelle.

Quelle importance revêt la capitalisation pour le FFEM ?

C'est un de nos marqueurs forts. Il va de pair avec l'innovation qui est au cœur de notre identité. Nous y révélons de nouvelles approches, techniques, technologiques, méthodologiques. Une fois éprouvées, la capitalisation permet de changer leur échelle pour améliorer leur impact environnemental et sociétal. Elle vise également à nourrir l'action future pour formuler de nouveaux projets qui ont du sens et intègrent les recommandations des bilans des acteurs des précédents. C'est le cas, par exemple, de la capitalisation réalisée sur les programmes PPI en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord (voir p. 13) où nous avons veillé à tirer les enseignements des projets pour nourrir la faisabilité des programmes qui se sont succédé. Enfin, notre objectif est aussi d'utiliser cette capitalisation pour alimenter le débat et le dialogue sur les politiques publiques à l'international.

En quoi consiste cet exercice ?

Il s'agit de servir l'action, l'efficacité et l'envol des projets existants et futurs. L'enjeu est de regarder au-delà de l'évaluation, afin de tirer toutes les leçons des succès et des bonnes pratiques observées, mais aussi des échecs, puis de les diffuser le plus largement possible. Notre approche est diversifiée. Elle met en œuvre plusieurs formats tels que la capitalisation croisée entre plusieurs projets ou programmes dans une logique de « grappes » par thématique ou par territoire, la capitalisation in itinere réalisée au fil de l'exécution des projets et la capitalisation ex-post effectuée après leur achèvement. Nous privilégions d'autre part une dynamique partenariale et une vision 360° en faisant cohabiter des acteurs qui ne sont habituellement pas en contact et en associant les regards techniques et scientifiques aux savoirs locaux, dans l'optique de mieux prendre en compte la réalité des populations locales. C'est ce que nous avons fait, par exemple, dans les capitalisations sur les forêts d'Afrique centrale et sur la nature en ville en Amérique Latine publiées dans notre nouvelle collection « Cap'sur » en juin 2023.

Et la suite ?

Nous travaillons à deux évolutions de notre démarche de capitalisation. L'une vise à centraliser et partager la « mine d'or » d'informations issue des projets qui reste atomisée et trop segmentée. La seconde est de faire vivre un réseau de partenaires experts de l'évaluation et de la capitalisation, pour échanger et se nourrir mutuellement.



Clémentine Dardy
Responsable Évaluation-Capitalisation et Approche villes et territoires au FFEM

« Il s'agit de servir l'action, l'efficacité et l'envol des projets existants et futurs. »

Le FFEM compte **3 types** de capitalisations pour un meilleur partage des enseignements :

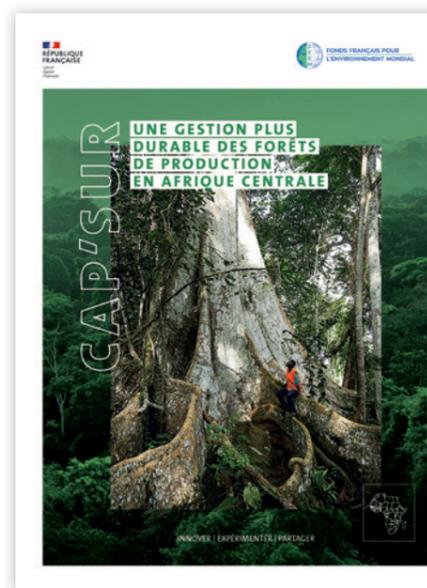
- la capitalisation croisée entre plusieurs projets ou programmes
- la capitalisation in itinere au fil de l'exécution des projets
- capitalisation ex post



Innové, expérimenté, partagé : un triptyque au cœur des capitalisations du FFEM

En publiant cette année deux nouvelles capitalisations sur des sujets majeurs et d'actualité, le FFEM renforce son statut d'acteur incontournable de la protection de l'environnement dans les pays en développement. Qu'il s'agisse de la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ou du soutien au retour de la nature en ville en Amérique latine, l'innovation et la mutualisation des compétences restent les moteurs de son action.

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

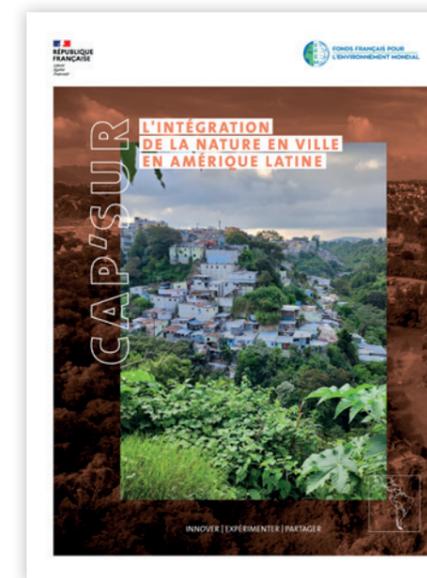


Le FFEM a publié en juin 2023 la synthèse d'un travail de capitalisation portant sur plus de 10 années de recherche scientifique consacrée à la gestion des forêts de production d'Afrique centrale. L'ouvrage qui fait le point sur les projets DynafFor et P3Fac, met en valeur l'importance de ces forêts pour la planète et la nécessité de les gérer durablement. Outre la restitution des travaux scientifiques menés, le document de 72 pages propose 6 recommandations concrètes pour les acteurs de la gestion forestière et ouvre des pistes d'action pour l'avenir.



Flashez ce code pour en savoir plus sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.*

DEUX PROJETS DE NATURE EN VILLE À LA LOUPE



Au cœur de la stratégie du FFEM depuis 10 ans, la ville durable et plus spécifiquement la nature en ville a fait l'objet d'un travail de capitalisation mené sur deux projets déployés au Guatemala (Guatemala City) et en Argentine (Santa Fe). Tout en rappelant les fondements et les enjeux de la nature en ville à l'aune de ces projets, l'ouvrage ponctué de nombreux témoignages, se conclut par 6 recommandations pratiques et la mise en perspective d'une problématique qui concerne toutes les villes dans le monde entier.



Retrouvez cette capitalisation en flashant ce QR Code.*

* Les versions anglaise et espagnole de ces rapports seront disponibles prochainement.

Notre organisation

Les trois organes de gouvernance du FFEM interagissent dès la phase d'élaboration de sa stratégie, et jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Ministère de l'Économie
Direction générale du Trésor



Christophe Bories

Président du Comité de pilotage, sous-directeur des Affaires financières multilatérales et du Développement

Mariella Morandi : chef du Bureau de l'aide au développement et des institutions multilatérales de développement

Julien Velud : adjoint au chef du bureau Financements multilatéraux pour le développement et le climat

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats



Stéphane Pailler

Adjoint au sous-directeur de l'Environnement et du Climat

Marine Collignon : cheffe du pôle EPAT

Alice Pauthier : rédactrice climat-environnement

Ministère de la Transition écologique
Direction des Affaires européennes et internationales



Hervé Boisguillaume

Sous-directeur de la stratégie, des partenariats et des affaires générales à la direction de l'Action européenne et internationale

Zénaïde Hubert : adjointe au chef du bureau des Partenariats, des Opérateurs et des Projets

Chahoul Gaffar : chef de bureau Partenariats, Opérateurs, Projets

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Direction générale de la Recherche et de l'Innovation



Anne Puech

Adjointe à la Cheffe du secteur Environnement, agronomie, écologie, sciences du système Terre et de l'univers

Jean Albergel : chargé de mission

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Sous-direction de l'Europe et de l'International



Françoise Simon

Sous-directrice International

Thibaut Nancy : adjoint à la cheffe du bureau Mondialisation et Sécurité alimentaire

Agence Française de Développement



Carl Bernadac

Adjoint Direction exécutive innovation, stratégie, recherche

Stéphanie Mounen : Adjointe division Climat Nature

Instance consultative

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Inspire les orientations stratégiques, garantit la pertinence des projets financés et contribue au suivi et à l'évaluation des projets.

Instance opérationnelle

LE SECRÉTARIAT*

Participe à chaque étape du cycle de projet : instruction, suivi en exécution, capitalisation et communication.



Sébastien Treyer

Président du Comité scientifique et technique, directeur général de l'Iddri



Nathalie Gontard

Chercheuse en bio-économie et en agroalimentaire, INRA/ SupAgro Montpellier



Olivier Laroussinie

Expert senior en planification de l'espace maritime et politiques publiques mer et littoral



Marc Daubrey

Président IMPACTUM et CEO, Green Invest Africa



Maya Leroy

Enseignante-chercheuse en sciences de l'environnement et des forêts, Agro-ParisTech



Doyle McKay

Professeur en écologie, université Montpellier II



François Moisan

Directeur exécutif Prospective et Recherche, directeur scientifique Climat-Transition énergétique-Économie circulaire, ADEME



Christine Pergent-Martini

Enseignante chercheuse sur les écosystèmes littoraux, université de Corse



Luc Raimbault

Ingénieur en chef urbaniste, directeur des Relations internationales, communauté d'agglomération Cergy-Pontoise, DGA



Mélanie Requier-Desjardins

Administratrice scientifique à l'IAMM du CIHEAM, enseignante-chercheuse en socio-économie de la désertification



Julien Rochette

Directeur du programme Océans, Iddri



Anjali Shanker

Directrice générale, IED



Clémentine Dardy

Capitalisations Approches territoires



Janique Étienne

Océan - Villes durables - solutions fondées sur la nature



Constance Corbier-Barthaux

Biodiversité



Stéphanie Bouziges-Eschmann

Secrétaire générale



Diane Menard

Ozone - Pollutions - Economie circulaire



Aurélie Ahmim-Richard

Forêts - Agriculture



Jérôme Gastaud

Transition énergétique - Climat



Laurence Alligbonnon

Conventions de financement



Elisabeth Carpentier

Demande de versements



Elisabeth Coulibaly

Demande de versements



Séverine Barde-Carlier

Responsable communication



Philippe Humbert-Droz

Conformité et versements



Diane Ngo

Affaires générales et budgétaires



Carine Perillier

Assistante coordinatrice

*Composition du secrétariat au 30 juin 2022.

Bilan d'activité

PROJETS ENGAGÉS EN 2021-2022

| BIODIVERSITÉ | | | DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET | SUBVENTION DU FFEM (€) | MONTANT TOTAL DES PROJETS (€) | INSTITUTION SOUTIEN |
|---------------|--------------|--|-----------------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| MULTI-PAYS | PRONATURE | Entreprises communautaires pro-nature en Afrique Australe | 01/07/2021 | 2 627 116 | 9 510 000 | AFD |
| MULTI-PAYS | PPI6 | Sixième Programme Petites Initiatives | 01/07/2021 | 3 000 000 | 5 390 000 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | RIFOP | Renforcement et Innovation en Foresterie Participative au bénéfice des communautés locales vivant en périphérie des aires protégées du Bassin du Congo | 08/12/2021 | 1 999 800 | 4 332 204 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | SANBI | Évaluation, hiérarchisation et planification spatiale de la biodiversité en Afrique australe | 23/05/2022 | 2 000 000 | 6 690 578 | AFD |
| MULTI-PAYS | PASOA | Projet d'appui à la Fondation des Savanes Ouest Africaine | 02/12/2022 | 2 000 000 | 47 000 000 | AFD |
| MULTI-PAYS | PPI OSCAN 3 | Programme de Petites Initiatives (PPI) pour les Organisations de la Société Civile (OSC) en Afrique du Nord - Phase 3 | 01/07/2021 | 1 264 255 | 2 896 755 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | TERRINDIGENA | Renforcer la protection des territoires et des peuples autochtones pour préserver l'Amazonie | 01/04/2021 | 1 720 000 | 5 700 000 | AFD |
| MULTI-PAYS | CRAB | Concours Régional en Appui à la Biodiversité | 07/05/2021 | 2 000 000 | 7 000 000 | AFD |
| MULTI-PAYS | PACÍFICO | Connectivité écologique du Pacifique Tropical Centre-Est | 13/12/2021 | 2 560 000 | 13 960 000 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | BRIDGE | RedLAC-CAFE | 16/07/2021 | 2 227 500 | 4 472 960 | MAE |
| MULTI-PAYS | RESCOM | Renforcer la résilience des écosystèmes en Méditerranée | 02/12/2022 | 1 520 000 | 5 270 000 | MIN.ENV. |
| MADAGASCAR | GECP BATAN | Gestion durable des écosystèmes côtiers des baies d'Ambaro, Tsimipaika, Ampasindava et de l'archipel de Nosy Be | 21/07/2022 | 2 050 000 | 8 593 000 | AFD-MIN.ENV. |
| MOZAMBIQUE | OLOH | One Limpopo One Health | 02/12/2022 | 2 000 000 | 7 533 730 | AFD |
| MAROC | IFRANE | Les activités de pleine nature au service de la biodiversité du Parc National d'Ifrane | 17/02/2022 | 1 800 000 | 7 675 000 | AFD |
| MEXIQUE | COBI | Innovation bleue pour la résilience des communautés côtières et des écosystèmes marins au Mexique | 07/02/2022 | 1 200 000 | 2 400 000 | AFD |
| TOTAUX | | | | 29 968 671 | 138 424 227 | |

| CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET | SUBVENTION DU FFEM (€) | MONTANT TOTAL DES PROJETS (€) | INSTITUTION SOUTIEN |
|-----------------------|----------------|---|-----------------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| MULTI-PAYS | BES | Bois Énergie Sahel | 08/12/2021 | 2 000 000 | 8 000 000 | AFD |
| MULTI-PAYS | RESILAO+ | Appel à projets pour des écosystèmes côtiers durables, résilients et une économie bleue sociale et solidaire | 18/03/2022 | 2 600 000 | 8 182 800 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | WIOCOR | Renforcer la contribution des herbiers marins à la résilience socio-écologique et développer une économie bleue dans l'Océan Indien | 19/10/2022 | 3 000 000 | 10 339 000 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | AGORA | Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des équipements RAC obsolètes en Afrique de l'Ouest | 15/12/2022 | 2 484 600 | 8 724 000 | COFIL |
| MULTI-PAYS | PLANKTECO | Renforcer la gouvernance des zones d'importance biologique et climatique de l'Océan grâce à la connaissance sur le microbiome marin | 16/12/2022 | 2 199 084 | 6 583 130 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | PEBACC+ | Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans les îles du Pacifique | 23/12/2021 | 1 800 000 | 5 800 000 | AFD |
| SÉNÉGAL | PHARD | Promotion d'un Habitat Abordable, Résilient et Durable | 16/12/2021 | 1 452 000 | 3 253 000 | MIN.ENV. |
| SÉNÉGAL | COCLICO | Construction sans Climatisation et Confortable | 02/12/2022 | 837 540 | 1 723 540 | COFIL |
| NIGERIA | KOOLBOKS | Développement et déploiement d'une solution de réfrigération solaire abordable et respectueuse du climat au Nigeria | 19/10/2022 | 1 430 580 | 19 236 364 | COFIL |
| CAMEROUN | FEDACAM | Femmes et énergie durable au Cameroun | 19/10/2022 | 870 000 | 2 900 000 | MIN.ENV. |
| MAURICE | SKYSAILS POWER | Installation pilote d'une éolienne aéroportée, connectée au réseau national | 03/11/2022 | 849 338 | 1 736 000 | AFD |
| GUATEMALA | FUNDAECO | Gestion durable des littoraux au Guatemala (GDL) | 16/12/2022 | 2 550 000 | 6 759 743 | MIN.ENV. |
| MAURITANIE | ARENDRE | Appui à la Région de Nouakchott pour un Développement Durable Résilient et Equitable | 16/12/2022 | 1 100 000 | 4 875 428 | MIN.ENV. |
| TOTAUX | | | | 23 173 142 | 88 113 005 | |

EAUX INTERNATIONALES

| | | | DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET | SUBVENTION DU FFEM (€) | MONTANT TOTAL DU PROJET (€) | INSTITUTION SOUTIEN |
|---------------|---------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| MULTI-PAYS | EXPLOI | Améliorer la connaissance de la pollution causée par les déchets plastiques et impulser des dynamiques d'économie circulaire dans l'océan indien | 01/07/2021 | 1 700 000 | 6 700 000 | AFD-MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | QWIO | Réduction du bruit sous-marin émis par les transports et services maritimes dans l'océan Indien occidental | 13/12/2021 | 3 000 000 | 10 647 492 | MIN.ENV. |
| MULTI-PAYS | TOURISME BLEU | Construire un tourisme bleu durable adapté à un monde en crise dans le contexte Covid | 21/07/2022 | 2 165 900 | 4 325 900 | MIN.ENV. |
| TOTAUX | | | | 6 865 900 | 21 673 392 | |

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS

| | | | DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET | SUBVENTION DU FFEM (€) | MONTANT TOTAL DU PROJET (€) | INSTITUTION SOUTIEN |
|---------------|---------------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| MULTI-PAYS | BRS-PLASTIQUE | Renforcement des capacités du Cap-Vert et du Sénégal pour le contrôle, la gestion et la réduction des déchets plastiques | 19/10/2022 | 2 000 000 | 6 666 667 | MIN.ENV. |
| GAMBIE | UPOP | Renforcement des capacités nationales et municipales pour la gestion rationnelle des polychlorobiphényles (PCB) et des Polluants Organiques Persistants non intentionnels (Unintentional POP - uPOP) | 02/12/2022 | 999 788 | 9 257 542 | MIN.ENV. |
| TUNISIE | PLASTILE | Élimination et gestion durables des déchets plastiques sur les îles | 04/06/2021 | 500 000 | 1 000 000 | MIN.ENV. |
| COLOMBIE | MACIZO COLOMBIANO | Renforcement de la gestion des écosystèmes de Paramos dans le Macizo Colombiano | 08/12/2021 | 1 101 887 | 3 673 550 | AFD |
| COSTA RICA | DÉCHETS PLASTIQUES - PNUD | Repenser la consommation de plastique au Costa Rica : mettre les idées en pratique | 17/02/2022 | 2 000 000 | 7 318 000 | MIN.ENV. |
| BRÉSIL | ALIANZA MAIS | Développement de modèles de production innovants et durables pour la conservation de la biodiversité du biome de la Pampa brésilienne | 20/06/2022 | 2 000 000 | 7 000 000 | AFD |
| BANGLADESH | PLOMB-PURE EARTH | Pollution au plomb - Renforcement des capacités pour la réduction la contamination par le plomb au Bangladesh | 03/06/2022 | 839 336 | 2 764 115 | MAE |
| TOTAUX | | | | 9 441 011 | 37 679 874 | |

BILAN D'ACTIVITÉ DU QUADRIENNIUM 2019-2022

| | NOMBRE DE PROJETS ENGAGÉS | MONTANT FFEM DES PROJETS EN € | % DU MONTANT FFEM ENGAGÉ | MONTANT TOTAL DES PROJETS EN € |
|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| PAR DOMAINE D'INTERVENTION | | | | |
| Biodiversité | 21 | 40 445 725 | 39 % | 183 845 677 |
| changements climatiques | 22 | 38 584 956 | 37 % | 154 927 040 |
| POP dégradation des terres | 7 | 12 480 722 | 12 % | 49 549 843 |
| eaux internationales | 10 | 11 466 798 | 12 % | 42 771 889 |
| TOTAL | 60 | 102 978 201 | 100 % | 431 094 449 |

| PAR RÉGION | | | | |
|-------------------|-----------|--------------------|--------------|--------------------|
| Afrique | 38 | 66 761 179 | 65 % | 287 540 604 |
| Méditerranée | 6 | 7 446 755 | 7 % | 25 617 395 |
| Amérique latine | 11 | 21 882 877 | 21 % | 86 155 027 |
| Asie-Pacifique | 5 | 6 887 390 | 7 % | 31 781 423 |
| TOTAL | 60 | 102 978 201 | 100 % | 431 094 449 |

| PAR THÉMATIQUE PRIORITAIRE | | | | |
|---|-----------|--------------------|--------------|--------------------|
| Protection et valorisation de la biodiversité | 15 | 27 298 809 | 27 % | 136 185 703 |
| Forêts et terres agricoles durable | 14 | 23 612 511 | 23 % | 93 734 037 |
| Résilience des écosystèmes aquatiques | 13 | 27 606 922 | 27 % | 98 617 516 |
| Transition énergétique et villes résilientes | 10 | 13 165 048 | 13 % | 59 826 296 |
| Cycle de vie des produits, pollution, déchets | 8 | 11 294 911 | 10 % | 42 730 897 |
| TOTAL | 60 | 102 978 201 | 100 % | 431 094 449 |

| PROJETS EN COURS (au 31.12.2022) | | | | |
|---|------------|--------------------|-------------|--------------------|
| Biodiversité | 42 | 69 806 285 | 43 % | 298 557 081 |
| Changements climatiques | 49 | 71 191 566 | 45 % | 383 008 035 |
| Eaux internationales | 14 | 22 938 722 | 36 % | 140 600 726 |
| POP - Dégradation des terres | 16 | 21 704 298 | 40 % | 126 355 467 |
| TOTAL | 121 | 185 640 871 | 42 % | 948 521 309 |

| COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU FFEM (€) | | | | 2021 | 2022 |
|---|--|--|--|------------------|------------------|
| Faisabilité, instruction, suivi en exécution des projets, appui aux porteurs de projets | | | | 3 070 000 | 3 410 000 |
| Communication, échanges d'expérience, représentation et autres frais | | | | 740 000 | 880 000 |
| Évaluation des projets et capitalisation | | | | 580 000 | 880 000 |
| TOTAL | | | | 4 390 000 | 5 170 000 |

Institutions membres du Comité de pilotage du FFEM

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique

Direction générale du Trésor
139 rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12
www.economie.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international
Sous-direction du développement
et du climat
27 rue de la Convention • CS 91 533
Paris Cedex 15
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction des affaires européennes
et internationales
Arche Sud, 92 055 La Défense Cedex
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale pour la recherche
et l'innovation
1 rue Descartes • 75005 Paris
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Direction générale de la
performance économique et
environnementale des entreprises
Sous-direction internationale
3 rue Barbet-de-Jouy
75 349 Paris 07 SP
www.agriculture.gouv.fr

Agence française de développement

5 rue Roland Barthes • 75 598
Paris Cedex 12
www.afd.fr

Secrétariat du FFEM

Agence française de développement

5 rue Roland Barthes • 75598 Paris
Tél : +33 1 53 44 42 42
Fax : +33 1 53 44 32 48
Contact : ffem@afd.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

 @FFEM_FR

 FFEM - Fonds français pour
l'environnement mondial

 Fonds français pour
l'environnement mondial (FFEM)



**FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**